

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ ex CC de la Région d'Orgelet

3. Règlement - partie 2

Repérage des éléments au titre du L. 151-19

Élaboration prescrite le 28/09/2016

Dossier arrêté le 30/06/2023

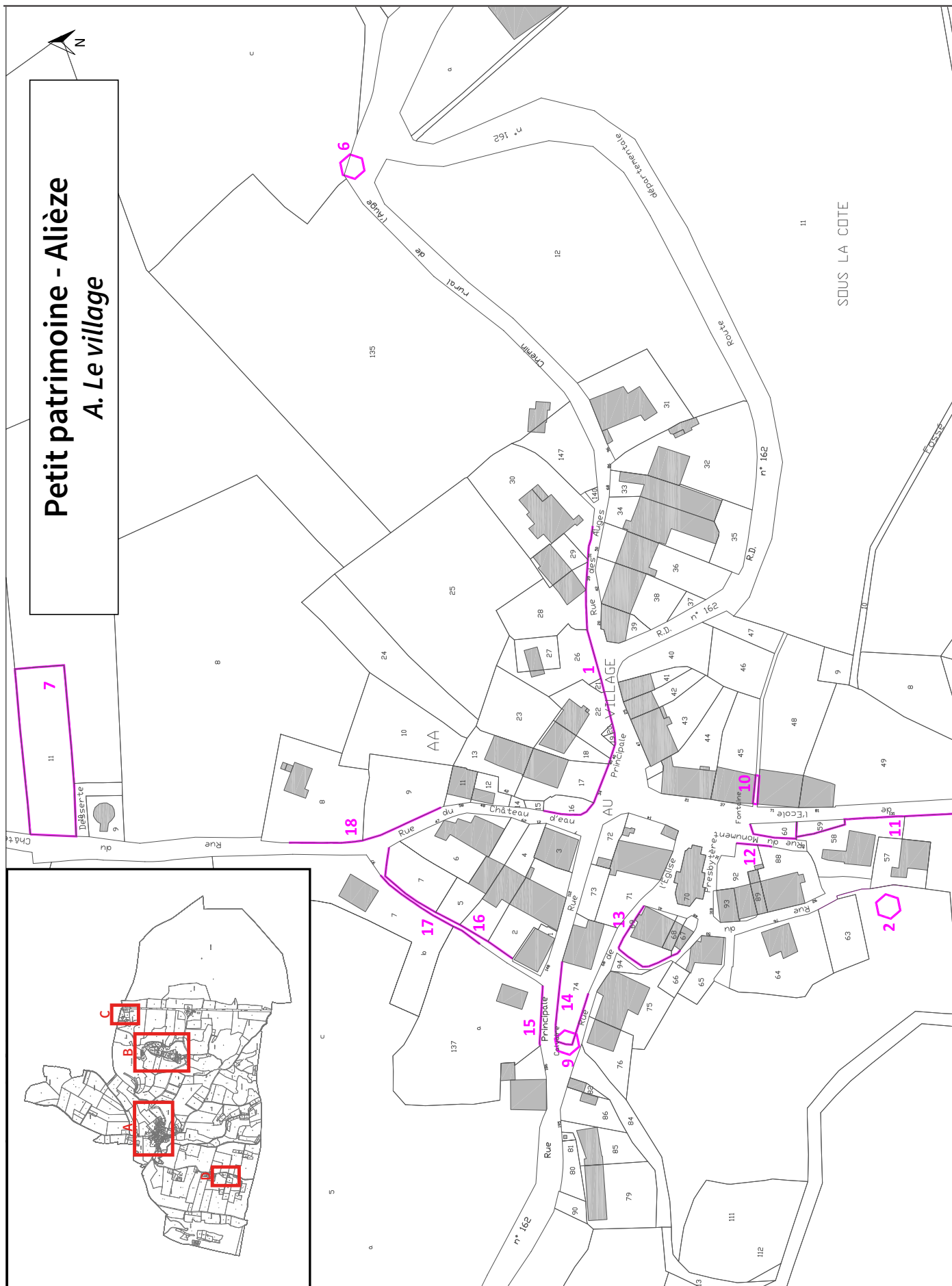
PLUi approuvé le 03/04/2024

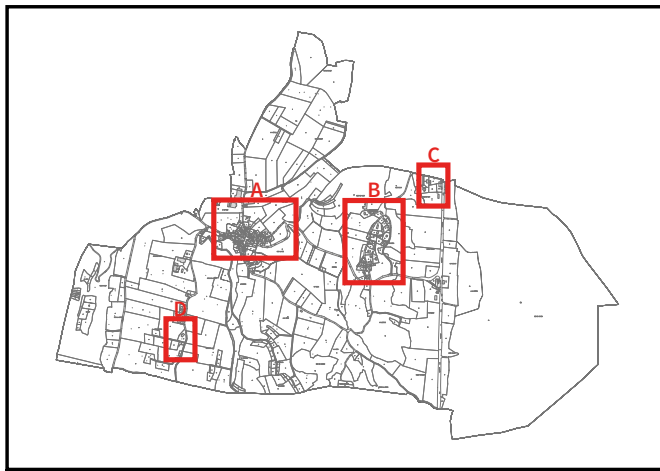
**Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 03/04/2024**

Table des matières

I. ALIÈZE	5
II. BEFFIA	15
III. LA CHAILLEUSE	17
IV. CHAMBÉRIA	41
V. CHAVÉRIA	61
VI. COURBETTE	67
VII. CRESSIA	69
VIII. DOMPIERRE-SUR-MONT	79
IX. ECRILLE	87
X. MARNÉZIA	89
XI. MOUTONNE	97
XII. NANCUISE	99
XIII. NOGNA	101
XIV. ONOZ	109
XV. PIMORIN	123
XVI. PLAISIA	131
XVII. POIDS-DE-FIOLE	137
XVIII. PRÉSILLY	143
XIX. REITHOUSE	149
XX. ROTHONAY	161
XXI. SAINT-MAUR	171
XXII. SARROGNA	177
XXIII. LA TOUR-DU-MEIX	189

I. ALIÈZE





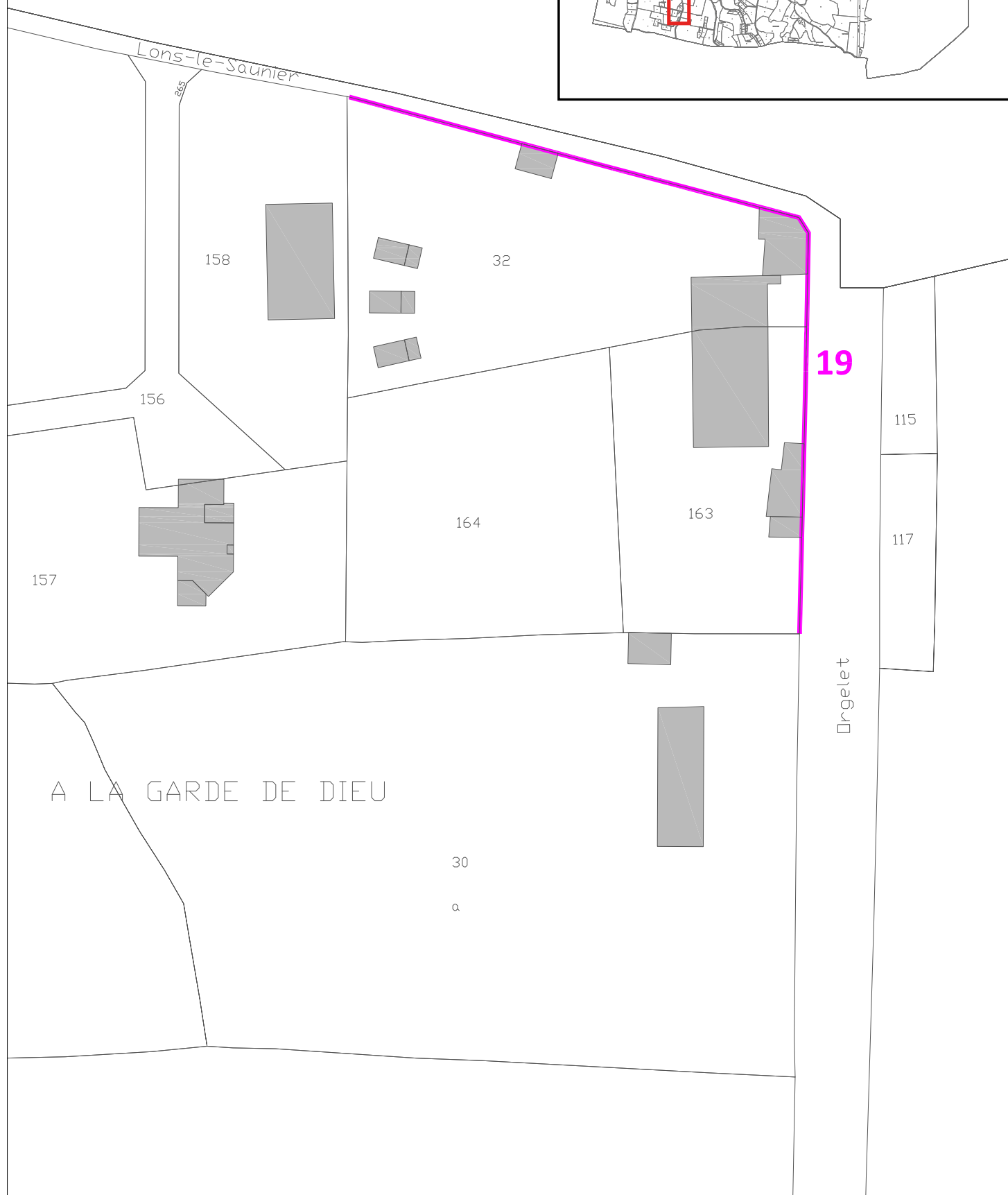
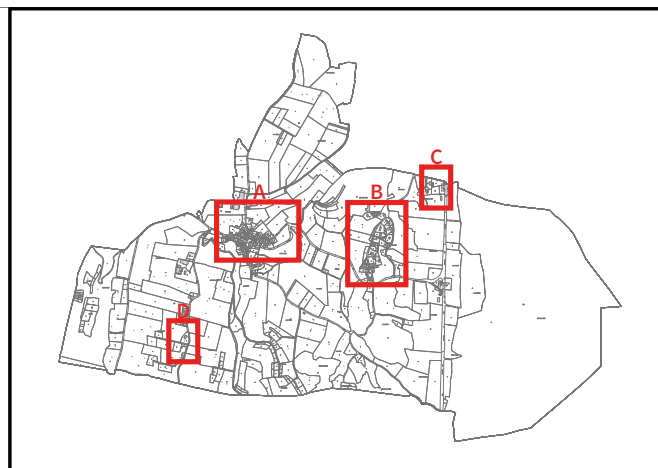
Petit patrimoine - Aliège *B. Hameau Les Roches d'Aliège*





Petit patrimoine - Alièze

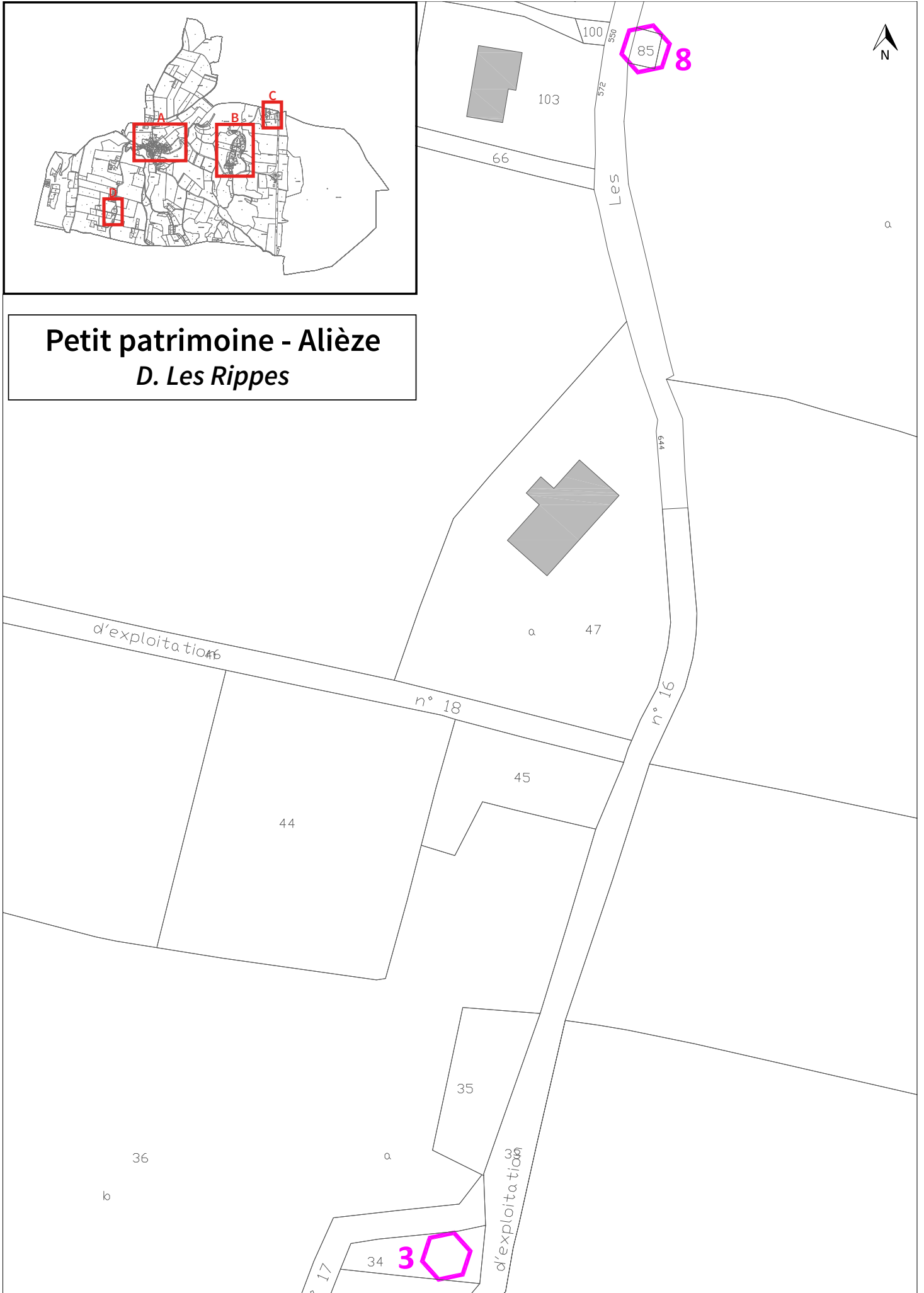
C. Lieu-dit A la garde de Dieu





Petit patrimoine - Aliège

D. Les Rippes





Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 28, 29 et 30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.



Appellation	Château d'eau
Référence cadastrale	ZD n°1
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Monument des Maquisards
Référence cadastrale	ZC n°34
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZB n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Mur d'enceinte cimetière
Référence cadastrale	ZB n°11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZC n°85
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Reposoir
Référence cadastrale	AA n°74
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Le porche
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°60, 59, 58 et 56
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°92 et 88
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

13



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°69 et 67
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

14



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°74
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

15



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°137
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

16



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°7, 5, 4 et 2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

17



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°7 et ZB n°137
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

18



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AA n°9 et AA n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

19



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°163 et 32
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

20



Appellation	Tilleuls
Référence cadastrale	ZB n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Les tilleuls devront être préservés. L'abattage des arbres est interdit sauf motifs sanitaires ou de sécurité.

II. BEFFIA



1



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



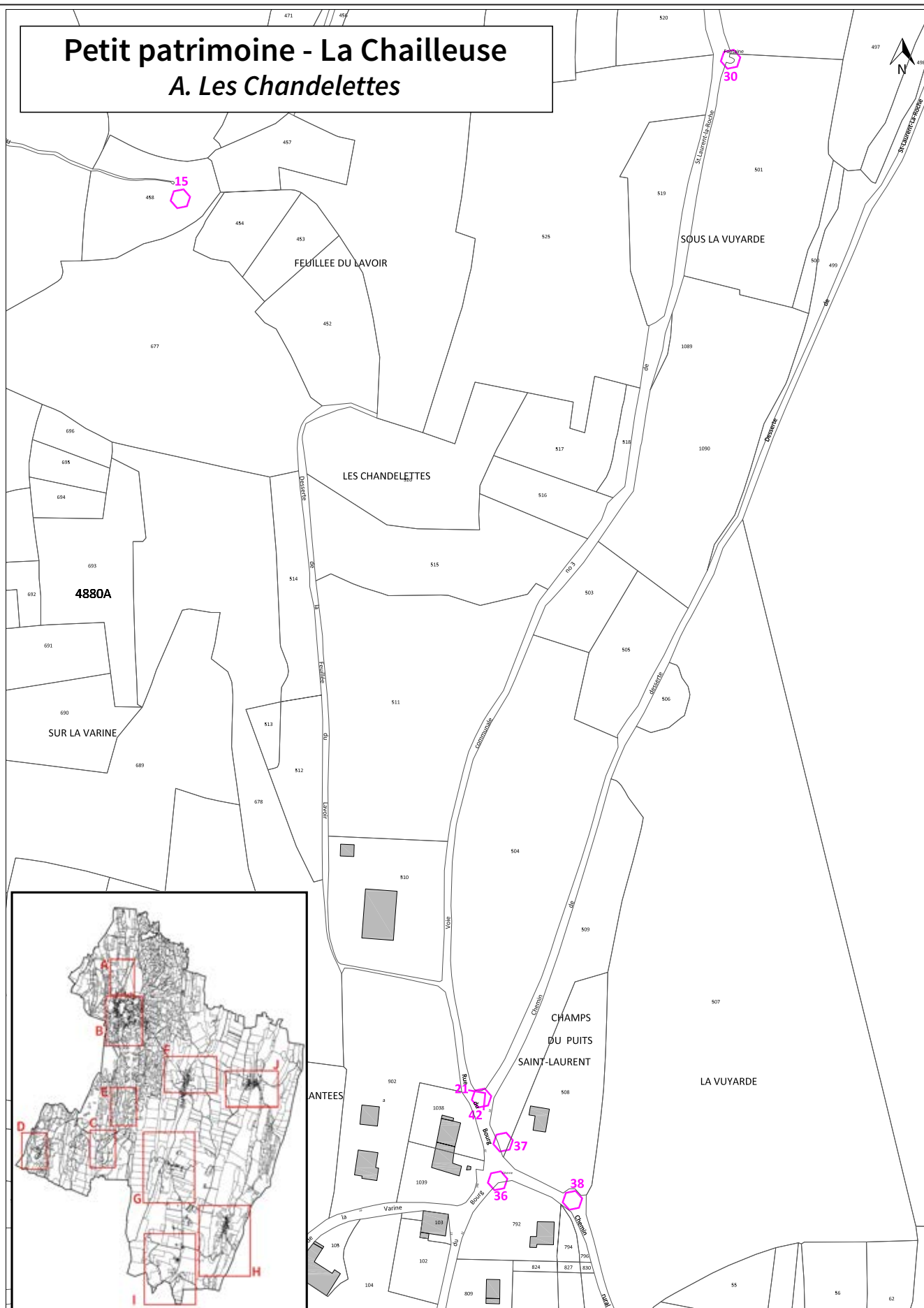
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

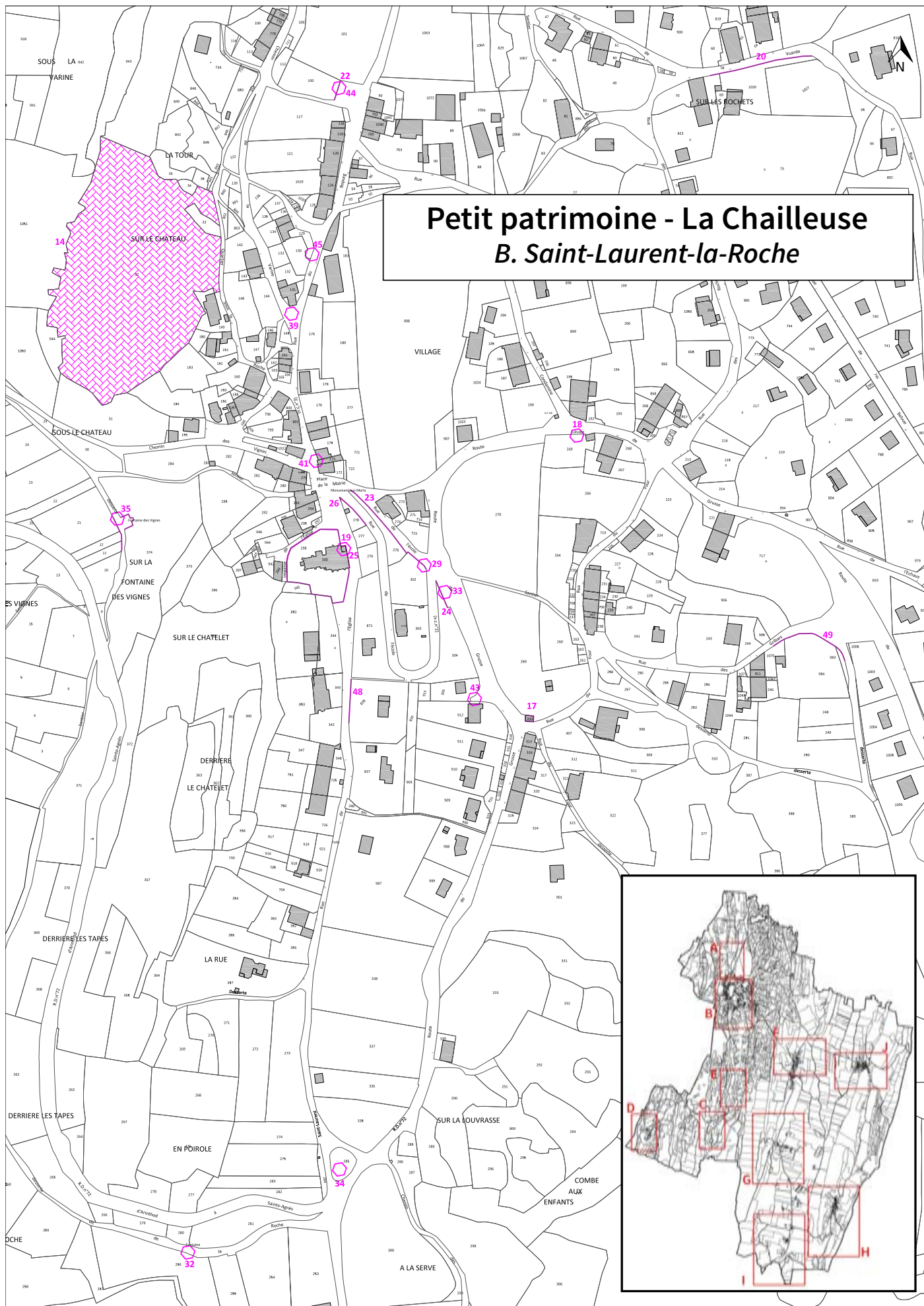
3



Appellation	Fontaine et lavoir
Référence cadastrale	B n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

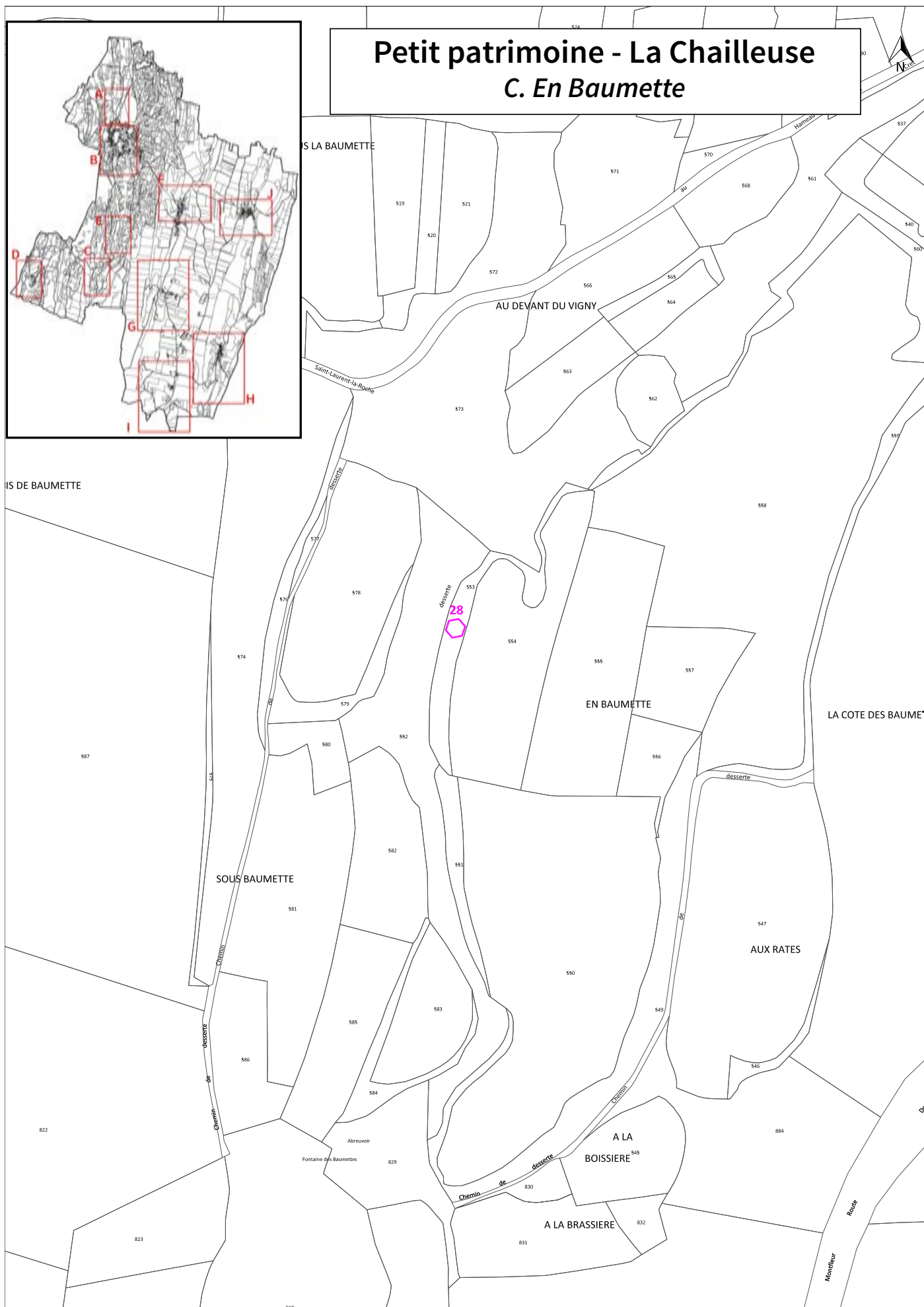
III. LA CHAILLEUSE

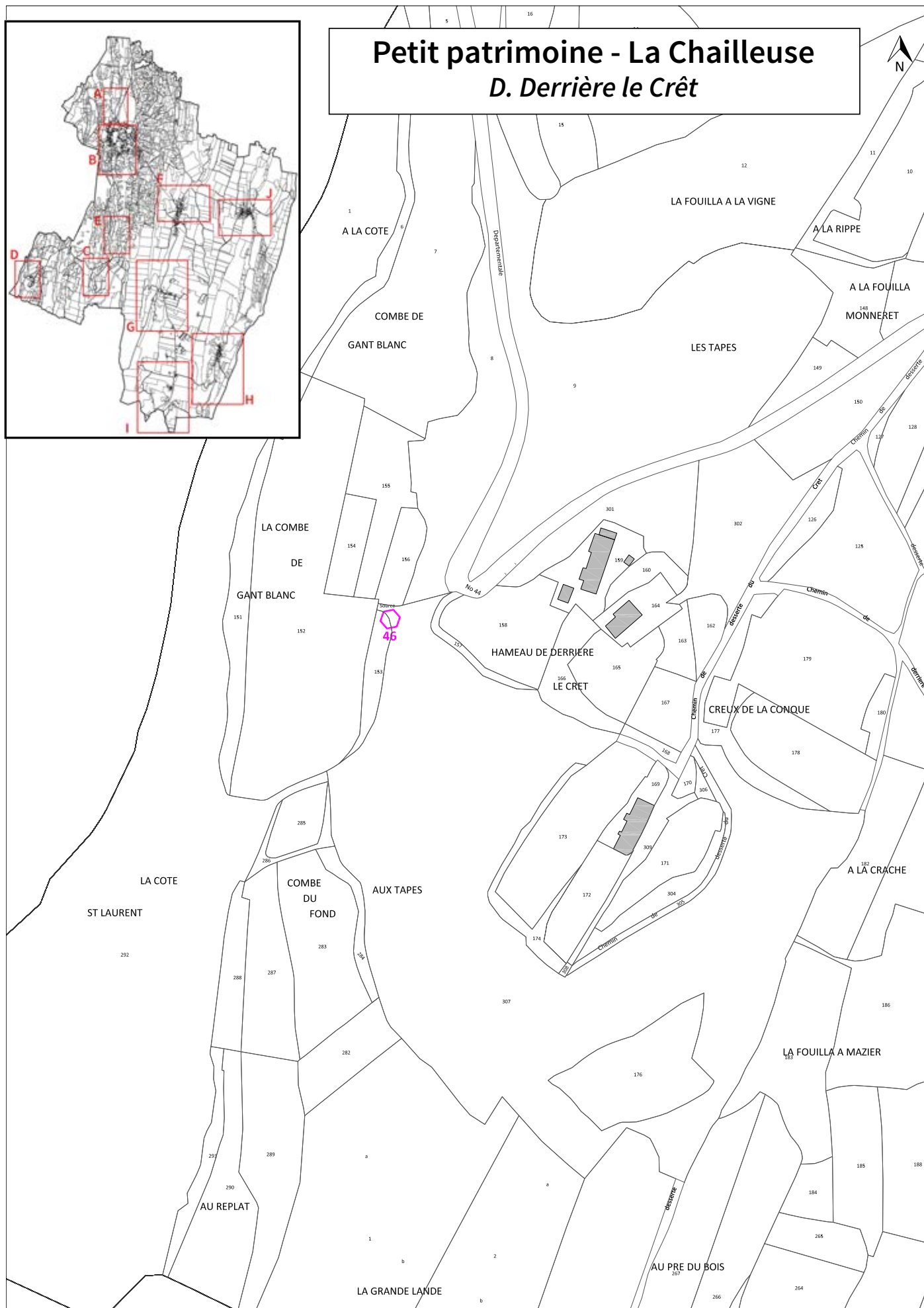


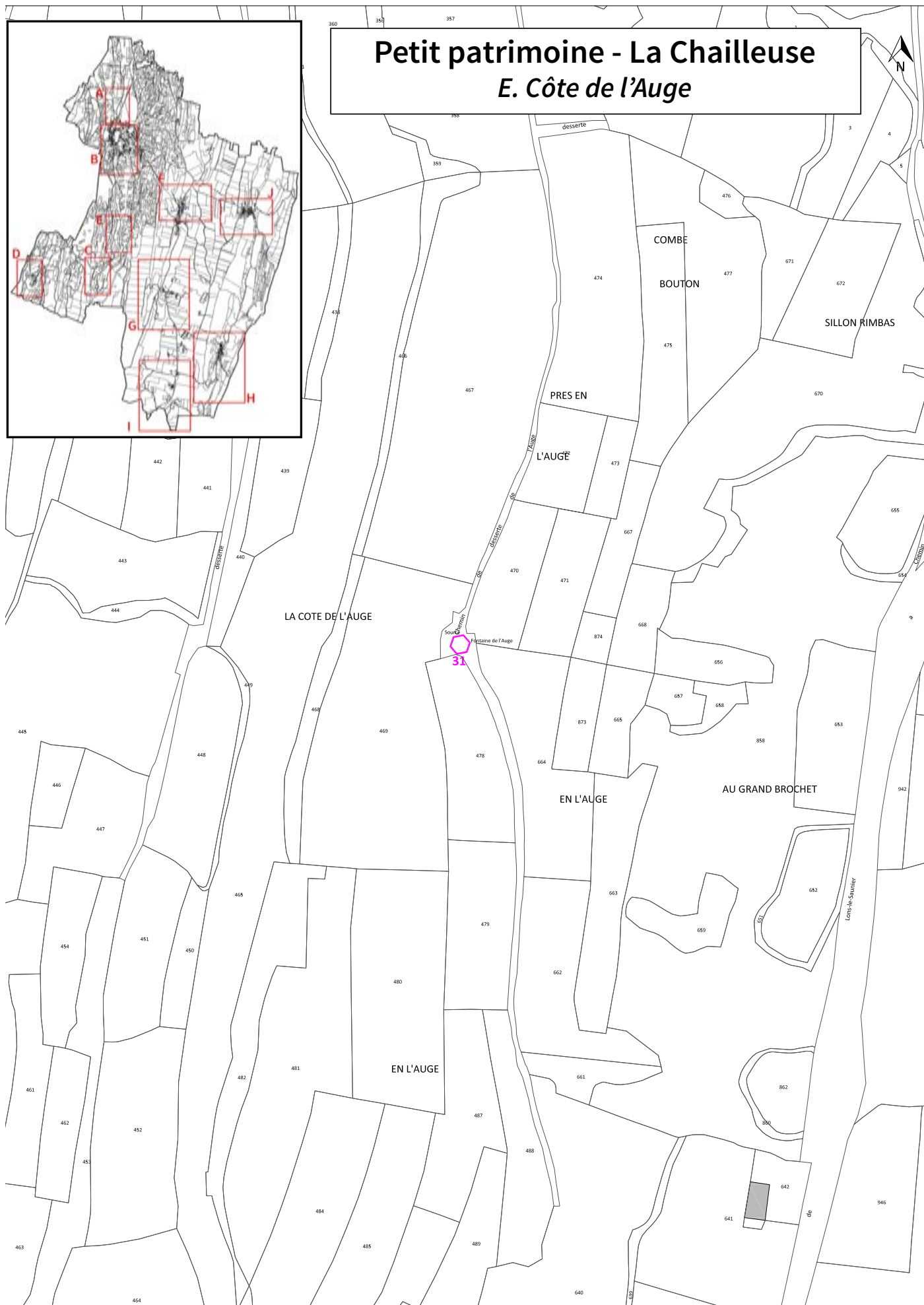


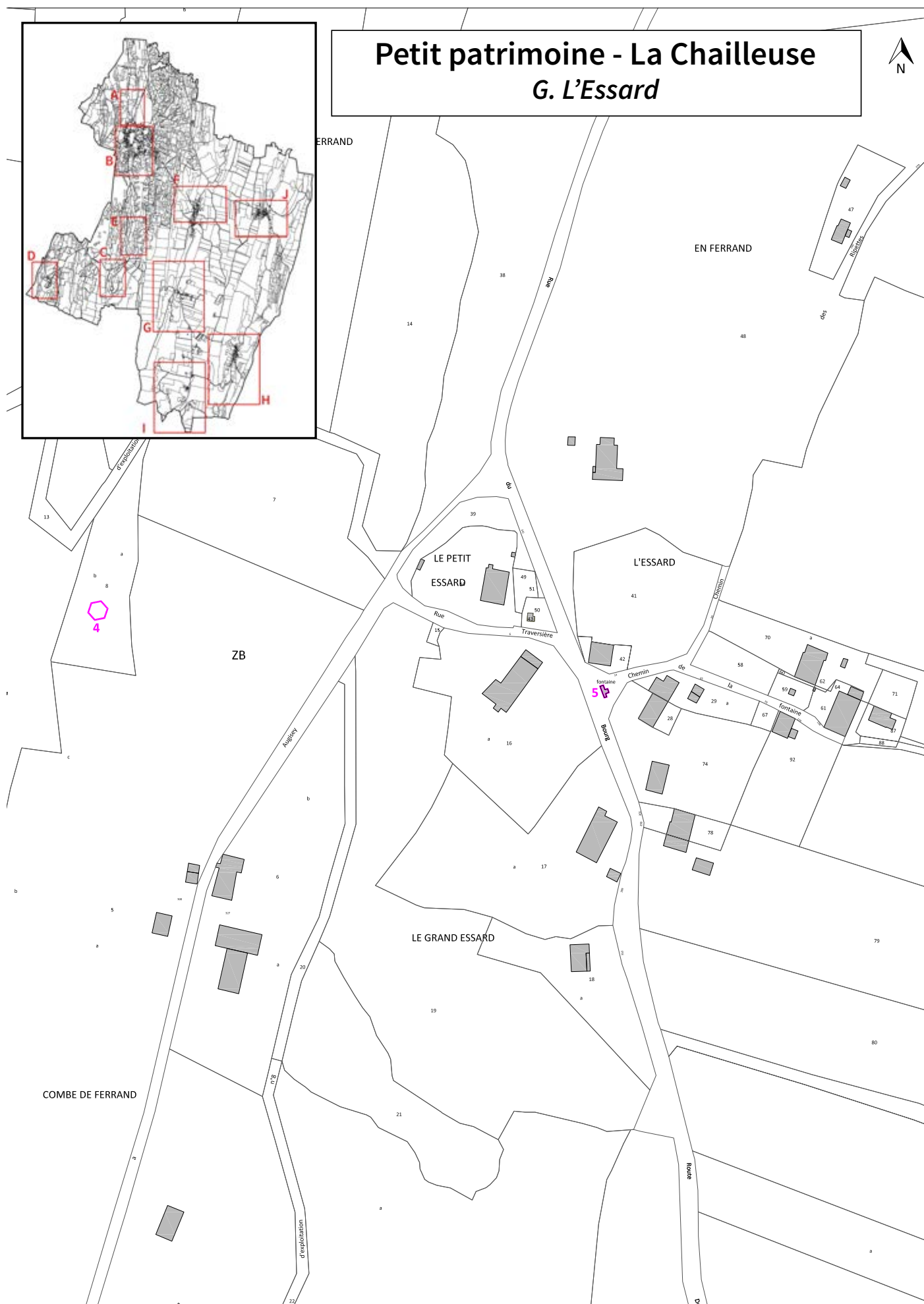
Petit patrimoine - La Chailleuse

B. Saint-Laurent-la-Roche





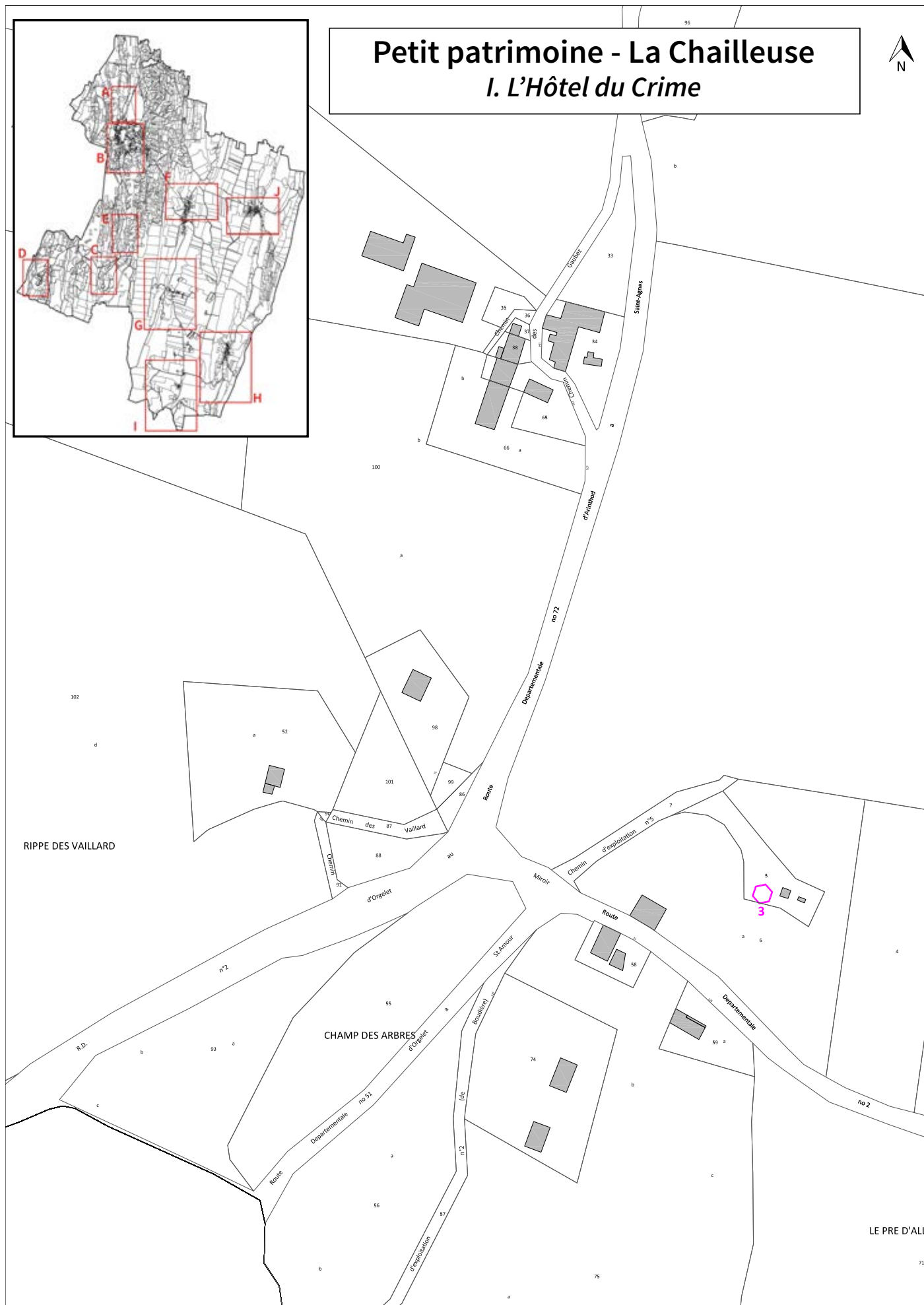


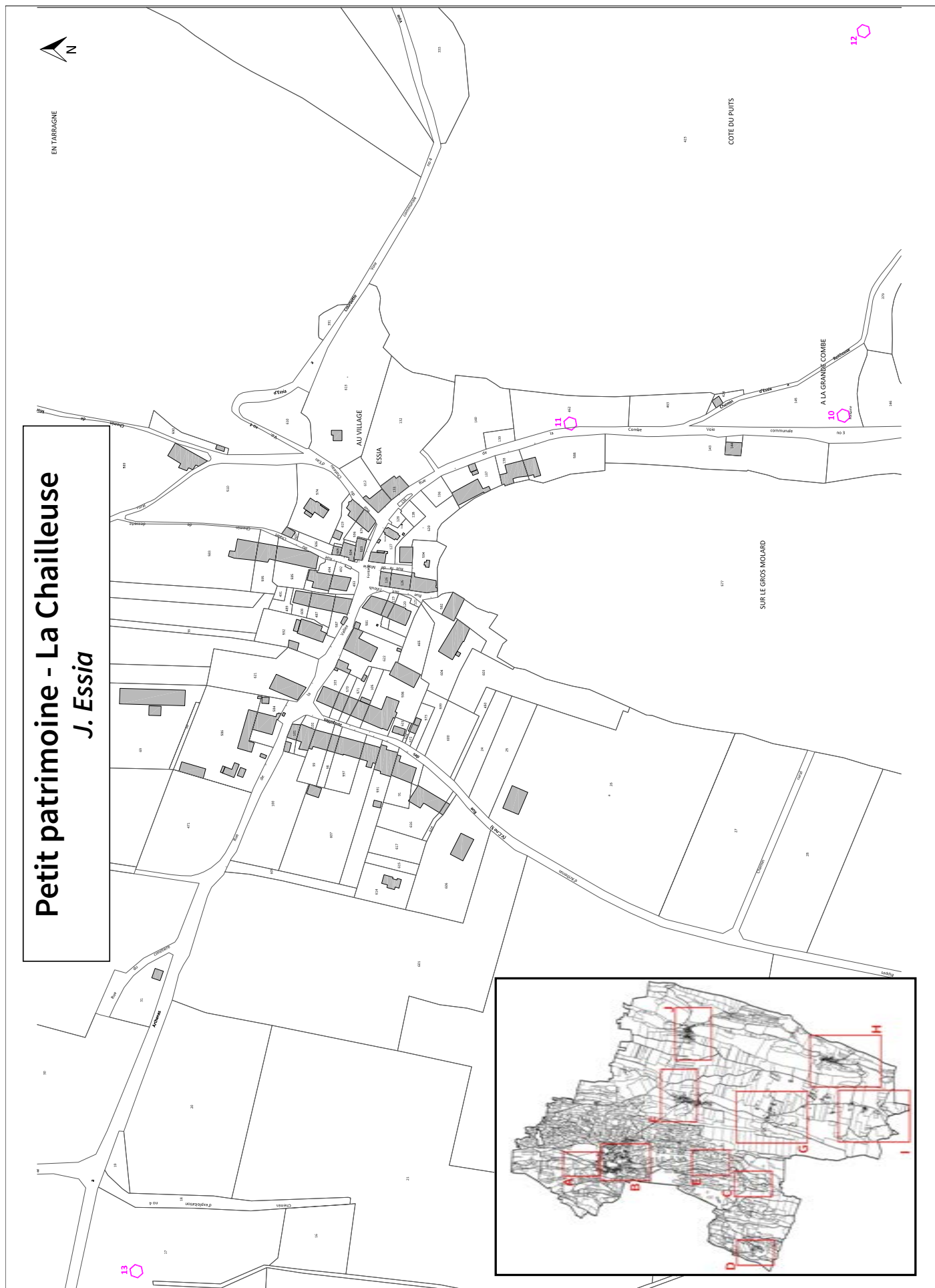


Petit patrimoine - La Chailleuse

H. Varessia







1



Appellation	Eglise d'Arthenas
Référence cadastrale	000 A n°301
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Calvaire carrefour Arthenas, Essia, Saint-Laurent-la-Roche
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Fontaine des Abîmes
Référence cadastrale	544 ZA n°5
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Fontaine en Ferrand
Référence cadastrale	000 ZB n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine moderne du Bourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine romaine
Référence cadastrale	000 ZE n°5
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Étang de la Massotte
Référence cadastrale	000 ZD n°31
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Lavoir d'Arthenas
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Fontaine d'Arthenas
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Fontaine neuve
Référence cadastrale	215 B n°145
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Puits d'Essia
Référence cadastrale	215 B n°462
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



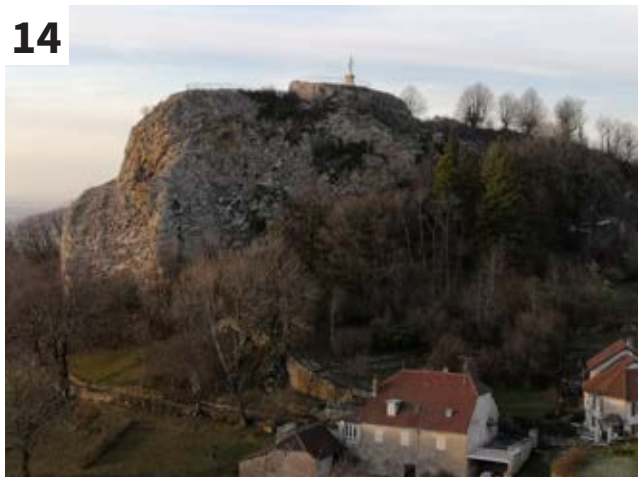
Appellation	Source des Aiguevillots (captage)
Référence cadastrale	215 A n°423
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13

*Pas de photographie disponible
(Site enseveli)*

Appellation	La Corne (site enseveli)
Référence cadastrale	214 ZA n°17
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Site du château (dont le puits du Château et le Belvédère de la Madone)
Référence cadastrale	488 B n°32
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Toute urbanisation est proscrite.

15



Appellation	Cascade à la Rochette
Référence cadastrale	488 A n°458
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Four banal
Référence cadastrale	488 B n°306
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Travail à ferrer
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

20



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°1026
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

21



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

22



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°100
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

23



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°275 et n°302
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

24



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°304
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

25



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°298
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

26



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°278
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

27



Appellation	Fontaine de la Vigne
Référence cadastrale	544 ZA n°22
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

28



Appellation	Source et fontaine de Baumette
Référence cadastrale	488 C n°553
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

29



Appellation	Abreuvoir et réservoir sous l'école
Référence cadastrale	488 B n°302
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

30



Appellation	Fontaine de Chandelette
Référence cadastrale	488 A n°501
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

31



Appellation	Fontaine de l'Auge et réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

32



Appellation	Fontaine des Mouillettes
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

33



Appellation	Lavoir sous l'école
Référence cadastrale	488 B n°304
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

34



Appellation	La Mare
Référence cadastrale	488 C n°285
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

35



Appellation	Lavoir des Vignes
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

36



Appellation	Le Grand Puits ou puits fleuri
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

37



Appellation	Puits à margelle ronde
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

38



Appellation	Puits Chagnon
Référence cadastrale	Emprise public
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

39



Appellation	Puits de l'ancienne chapelle
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

40



Appellation	Fontaine du bourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

41



Appellation	Puits du Prieuré
Référence cadastrale	488 B n°175
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

42



Appellation	Fontaine Richard
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

43



Appellation

Réservoir de Mandon

Référence cadastrale

Emprise publique

Prescriptions à
respecter en cas
d'intervention sur
l'élément repéré

Conserver, préserver
ses caractéristiques et
l'entretenir.

44



Appellation

Réservoir de la place
Lacuzon

Référence cadastrale

Emprise publique

Prescriptions à
respecter en cas
d'intervention sur
l'élément repéré

Conserver, préserver
ses caractéristiques et
l'entretenir.

45



Appellation

Réservoir rue du Bourg

Référence cadastrale

Emprise publique

Prescriptions à
respecter en cas
d'intervention sur
l'élément repéré

Conserver, préserver
ses caractéristiques et
l'entretenir.

46

Pas de photographie fournie

Appellation

Source à la Jeanne

Référence cadastrale

488 B n°307

Prescriptions à
respecter en cas
d'intervention sur
l'élément repéré

Conserver, préserver
ses caractéristiques et
l'entretenir.

47



Appellation	Abreuvoir et captage en Chardoux
Référence cadastrale	544 ZB n°14
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

48



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°838
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

49

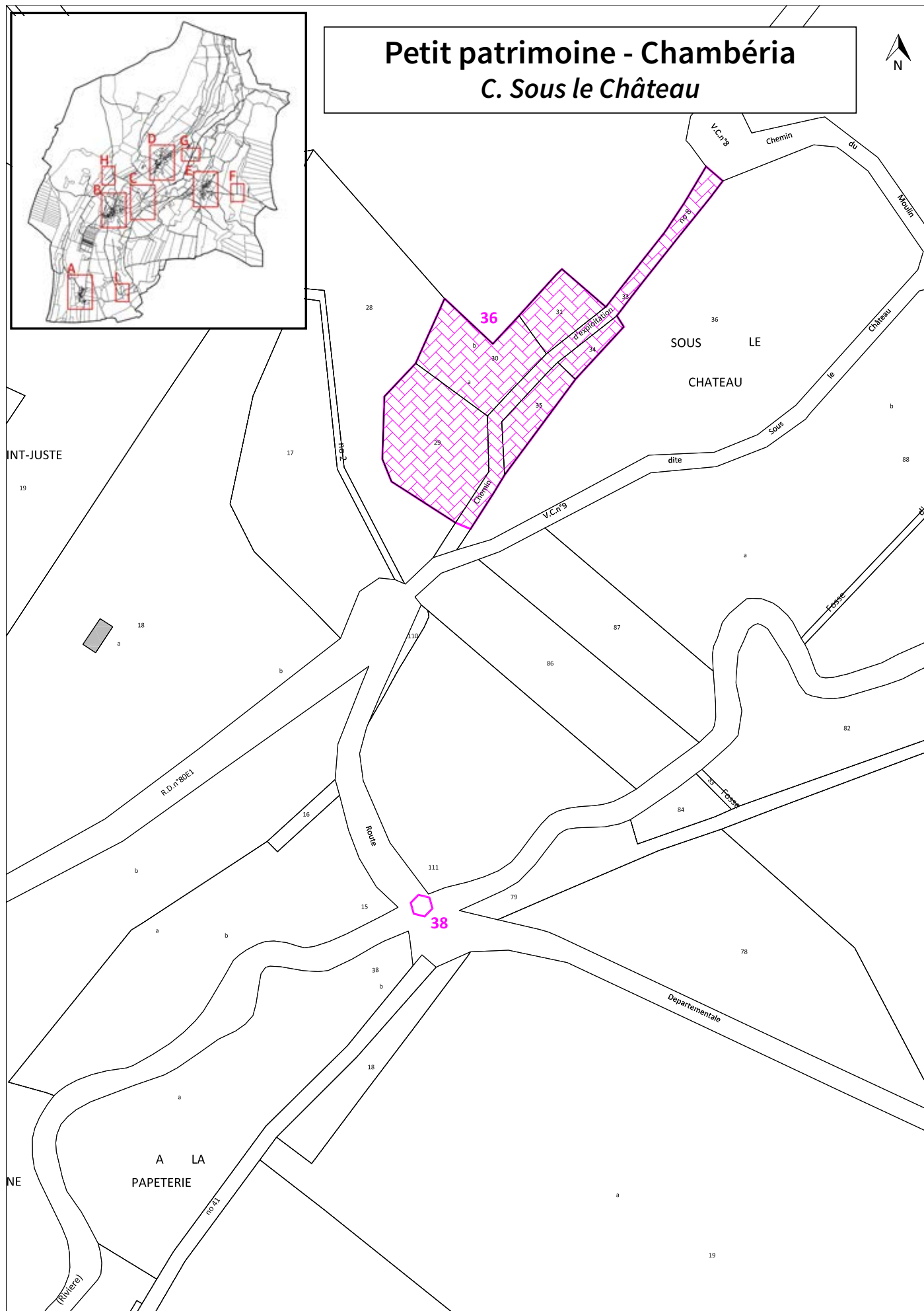


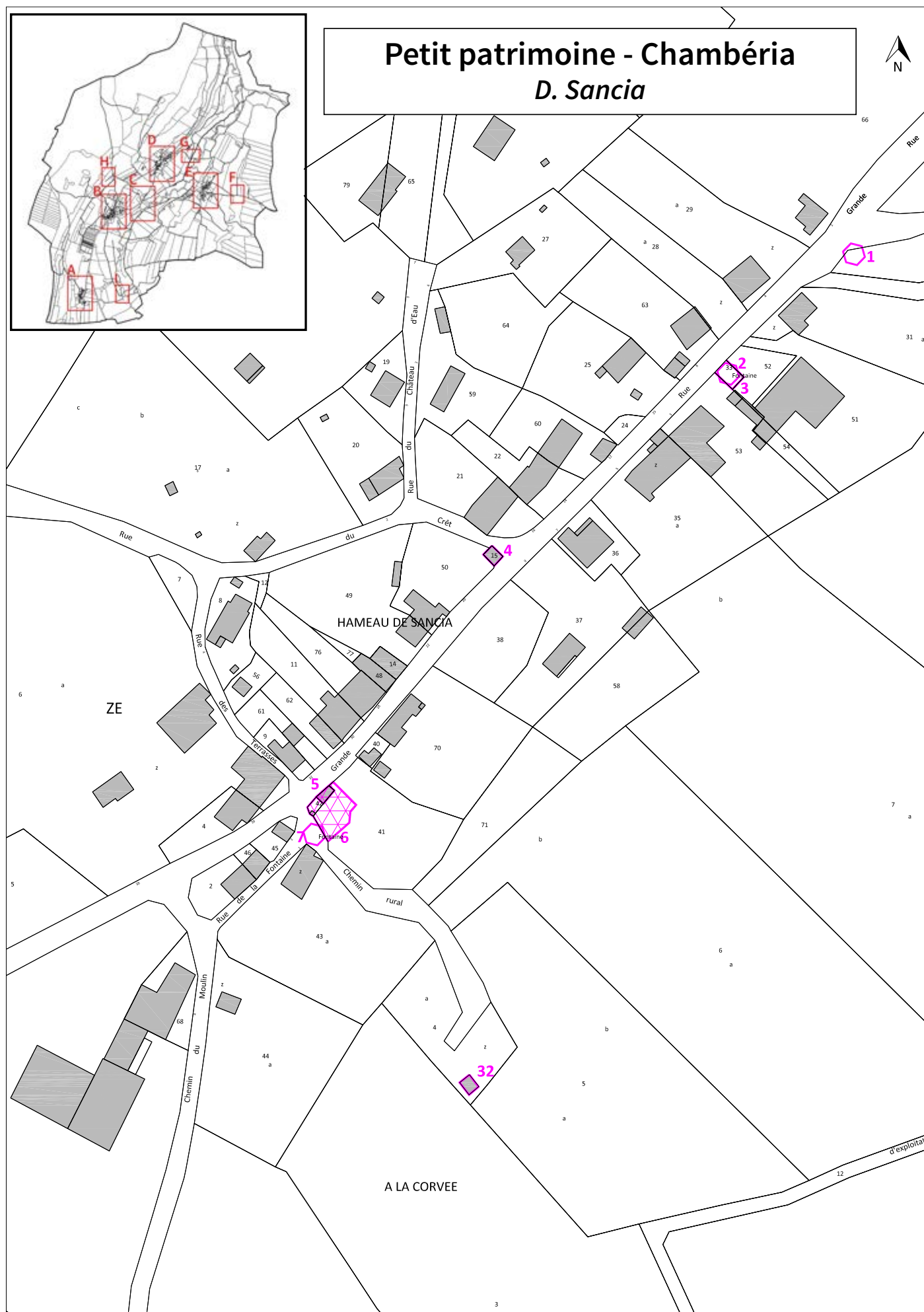
Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	488 B n°1070-984-983
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. En cas de démolition, la reconstruction à l'identique est exigée.

IV. CHAMBÉRIA



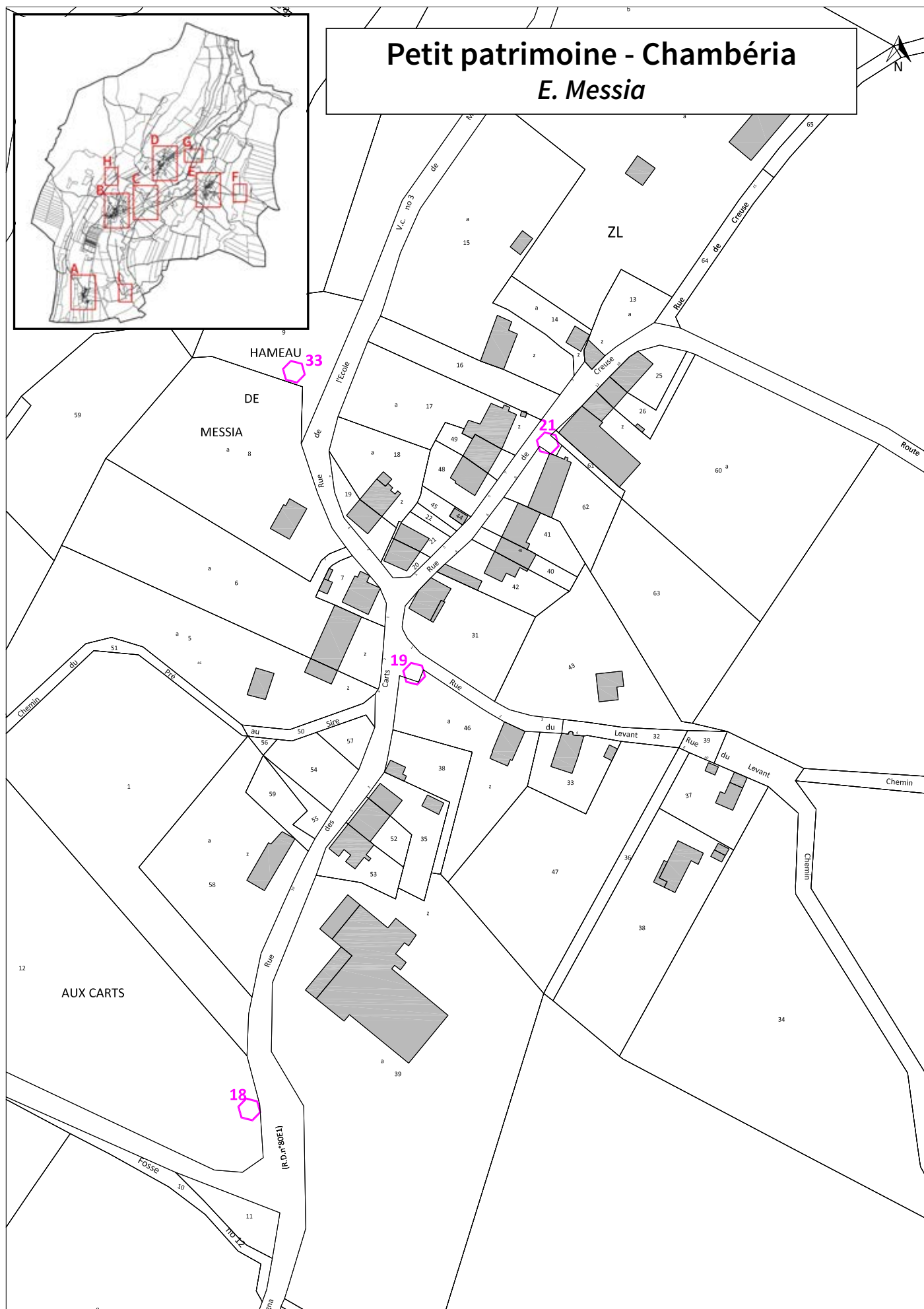


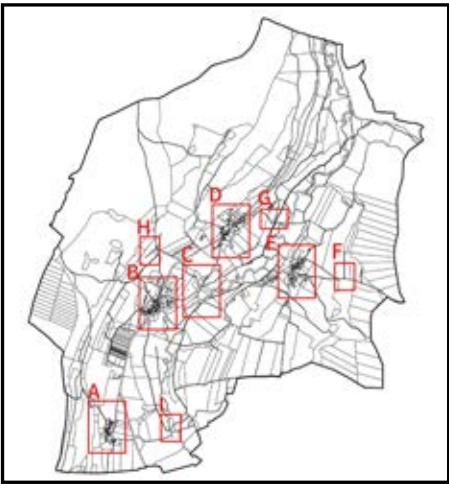




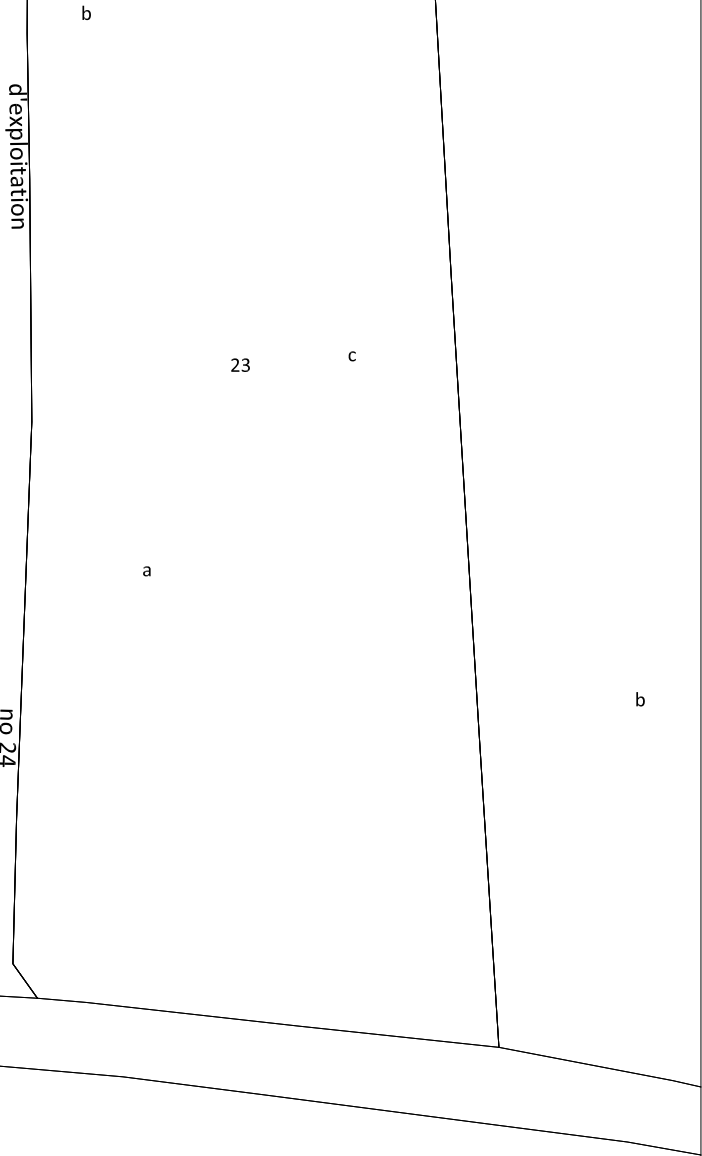
Petit patrimoine - Chambéria

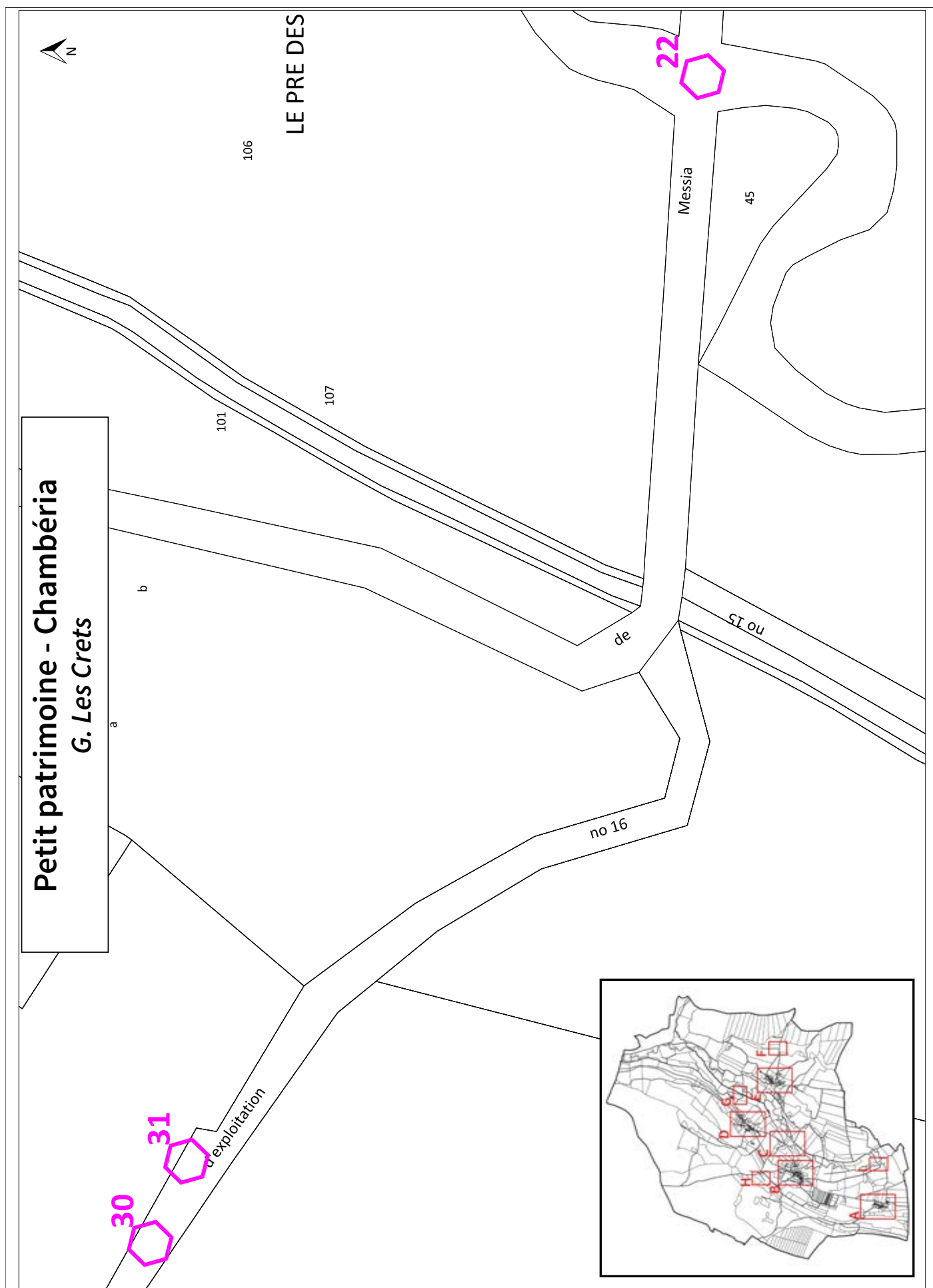
D. Sancia

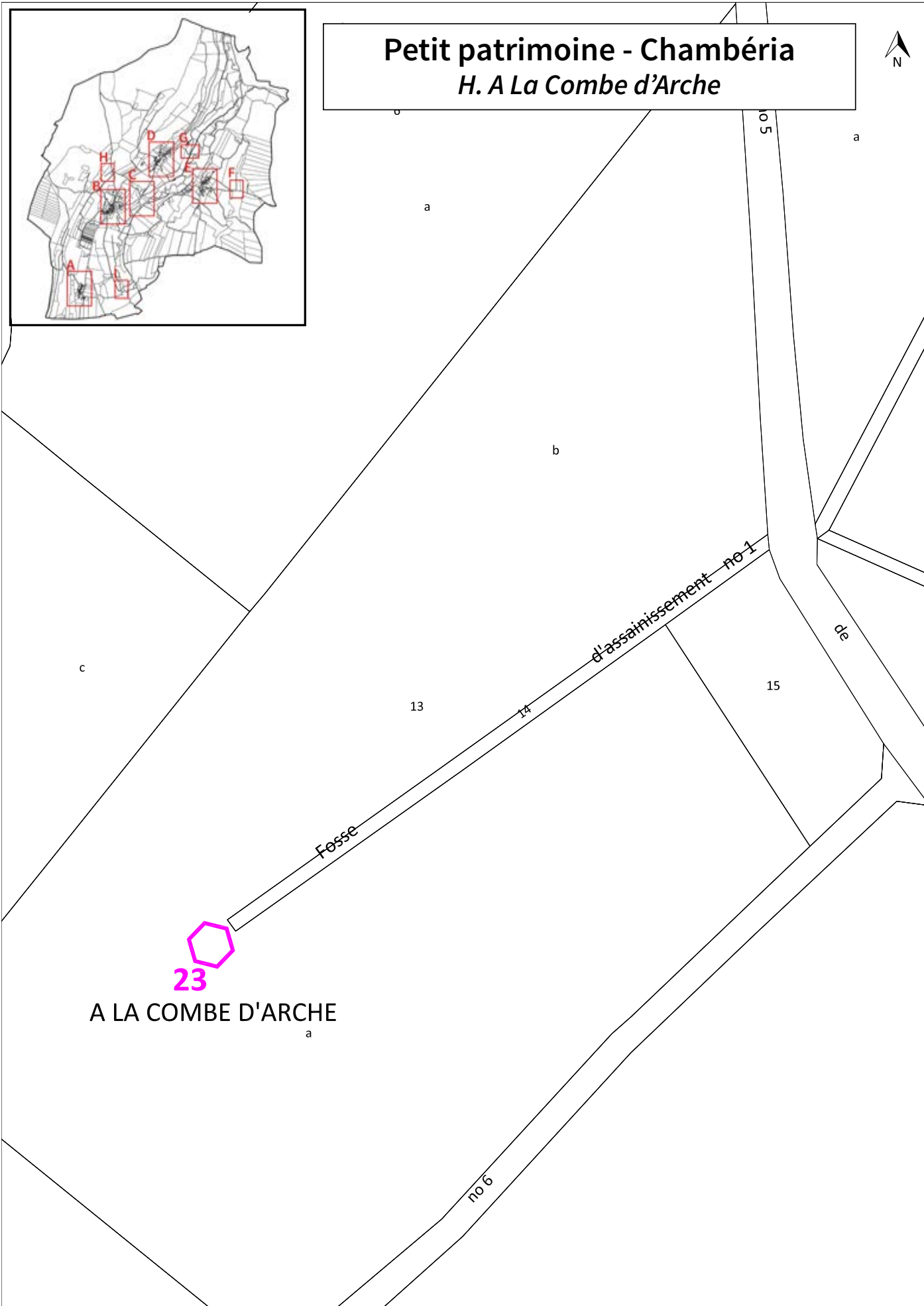


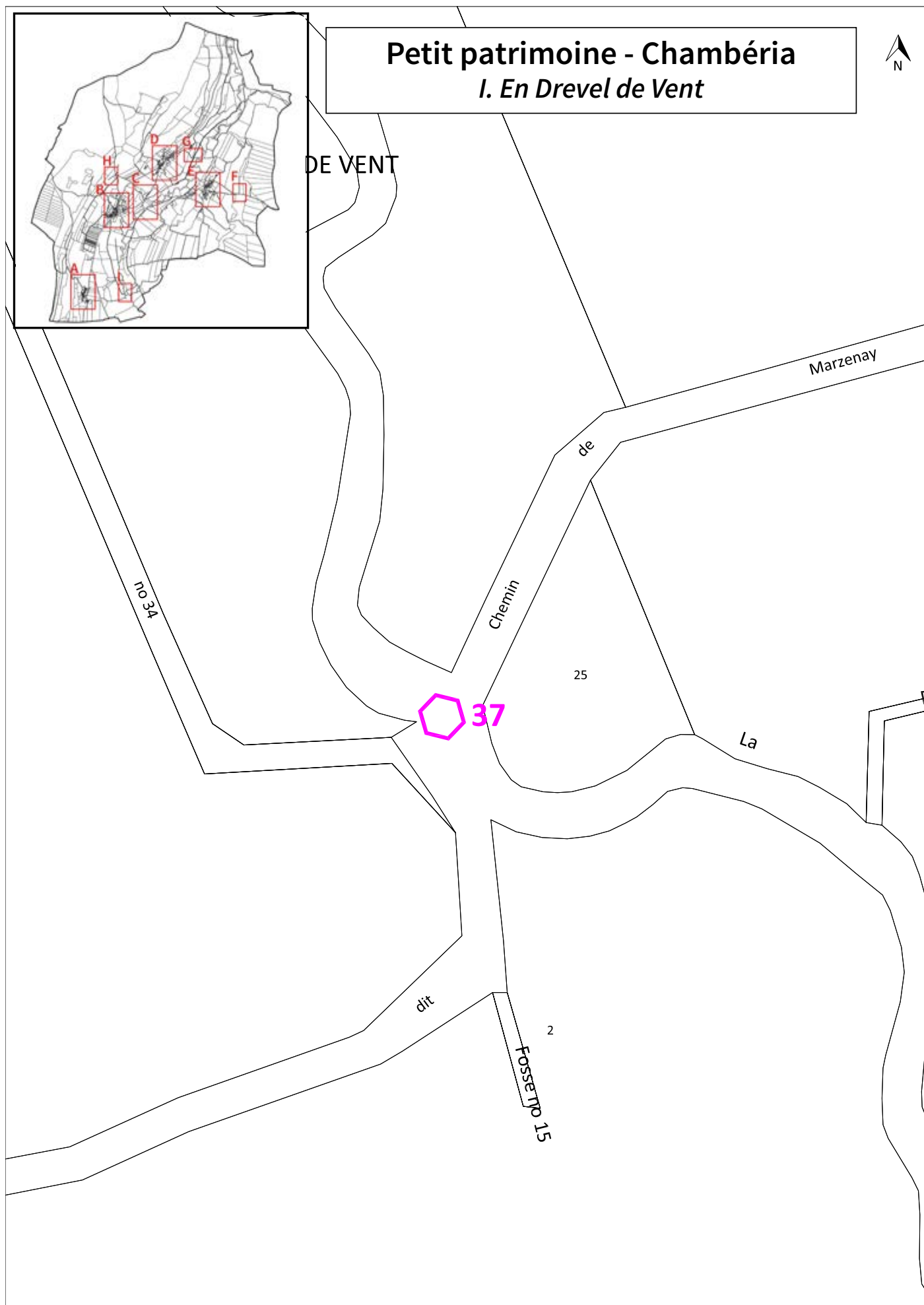


Petit patrimoine - Chambéria
F. Le Champ Moine









1



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZH n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	ZE n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Mur d'enceinte de la fontaine abreuvoir (2)
Référence cadastrale	ZE n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Lavoir abrité
Référence cadastrale	ZE n°15
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Four
Référence cadastrale	ZE n°42
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Espace d'agrément
Référence cadastrale	ZE n°41
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

7



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8

Pas de photographie fournie

Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZA n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZA n°52
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable (et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Mur d'enceinte de l'église
Référence cadastrale	ZA n°44
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZA n°37
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZA n°60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZP n°13 et n°14
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

15



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16



Appellation	Lavoir couvert
Référence cadastrale	ZP n°29
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZM n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

20

Pas de photographie fournie

Appellation	Passerelle ciment barrières fer «Au Chaffois»
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

21



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

22

Pas de photographie fournie

Appellation	Pont Pierre (vers ancien moulin Humbert)
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

23

Pas de photographie fournie

Appellation	Captage en pierre de taille
Référence cadastrale	ZB n°13
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

24

Pas de photographie fournie

Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir

25

Pas de photographie fournie

Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

26

Pas de photographie fournie

Appellation	Captage
Référence cadastrale	ZA n°73
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

27



Appellation	Abreuvoir
Référence cadastrale	ZA n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

28

Pas de photographie fournie

Appellation	Monument aux morts
Référence cadastrale	ZA n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

29



Appellation	Fontaine captage
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

30



Appellation	Captage en pierre
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

31



Appellation	Fontaine abreuvoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

32

Pas de photographie fournie

Appellation	Lavoir abrité, abreuvoir
Référence cadastrale	ZH n°4
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

33



Appellation	Lavoir et captage
Référence cadastrale	ZN n°9
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

34



Appellation	Réservoir incendie
Référence cadastrale	B n°917
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

35

Pas de photographie fournie

Appellation	Lavoir (sous l'ancienne décharge)
Référence cadastrale	ZR n°58
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

36

Pas de photographie fournie

Appellation	Site de l'ancien château de Chambéria et sa voie d'accès
Référence cadastrale	ZC n°29, 30, 31, 34, 35 et emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

37

Pas de photographie fournie

Appellation	Pont en pierres avec voûtes
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

38

Pas de photographie fournie

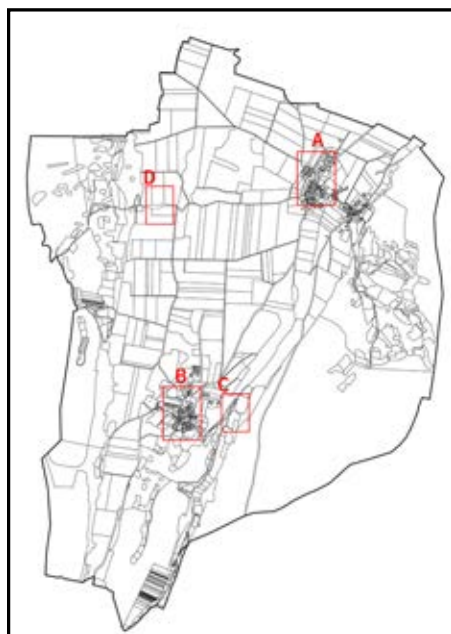
Appellation	Pont de la Mécanique
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

V. CHAVÉRIA







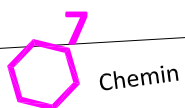


Petit patrimoine - Chavéria *D. En Paimboeuf*



EN PAIMBOEUF

a



10

9

1



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZB n°176
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Four
Référence cadastrale	B n°46
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Chapelle
Référence cadastrale	D n°349
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	D n°408
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Pont des Passieux
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

VI. COURBETTE



1



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

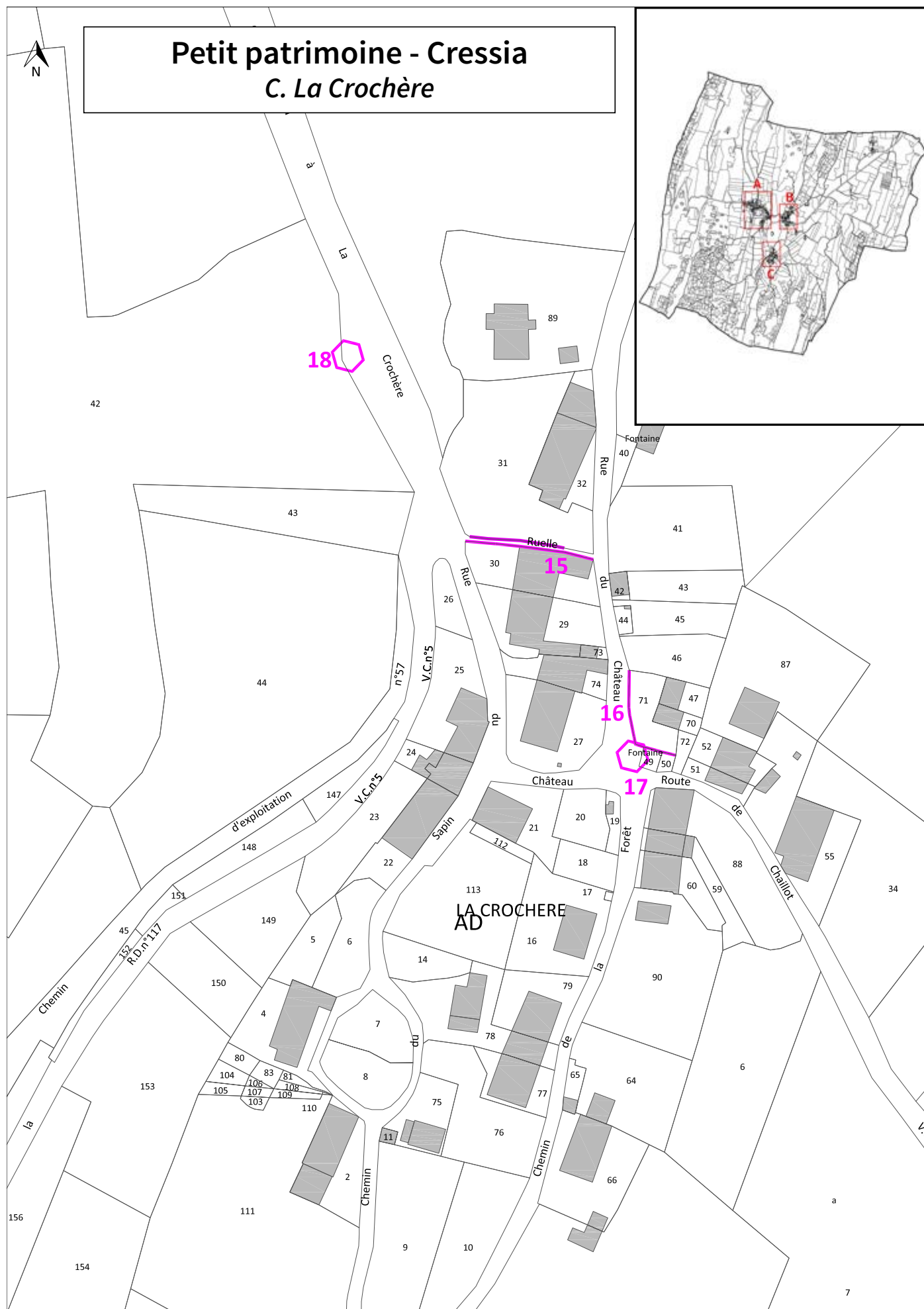
VII. CRESSIA





Petit patrimoine - Cressia **B. La Perrière**





1



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

2



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°137
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

3



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	AB n°138
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°140
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable (accès sécurisé de véhicules par exemple) et réalisées avec le plus grand soin.

6



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°38
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

7



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°66
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

8



Appellation	Poids public
Référence cadastrale	ZM n°66
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°218
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Mur d'enceinte de l'église
Référence cadastrale	AB n°220
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°246, n°247 et n°48
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AC n°66
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

13



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	AC n°205
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZL n°23
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AD n°30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

16



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AD n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

17



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZN n°42
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AC n°48
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

20



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°139
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

21



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°13, 12 et 11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

22



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°64
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

23



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZM n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

24



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AB n°269
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

VIII. DOMPIERRE-SUR-MONT





1



Appellation	Poids-public et fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

2



Appellation	Ancienne mairie-école
Référence cadastrale	AA n°119
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver l'ordonnancement des ouvertures de la façade ainsi que les encadrements de ces dernières.

3



Appellation	Mur d'enceinte du château
Référence cadastrale	AA n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

4



Appellation	Ancienne fontaine des Arches
Référence cadastrale	ZC n°4
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine «Rue de la Rippe»
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine et source
Référence cadastrale	ZC n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZE n°304
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Croix de la Rippe
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Croix
Référence cadastrale	ZC n°55
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Monument aux morts
Référence cadastrale	ZC n°4
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Mémorial des fusillés 1944
Référence cadastrale	AA n°108
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Eglise
Référence cadastrale	AA n°65
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir, prendre soin des éléments meublants (rétable et chaire).

15



Appellation	Plaque commémorative fusillés
Référence cadastrale	AA n°129
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16



Appellation	Petites têtes sculptées
Référence cadastrale	AA n°44
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

17



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZB n°74
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	Ouverture sculptée
Référence cadastrale	AA n°41
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

IX. ECRILLE



1



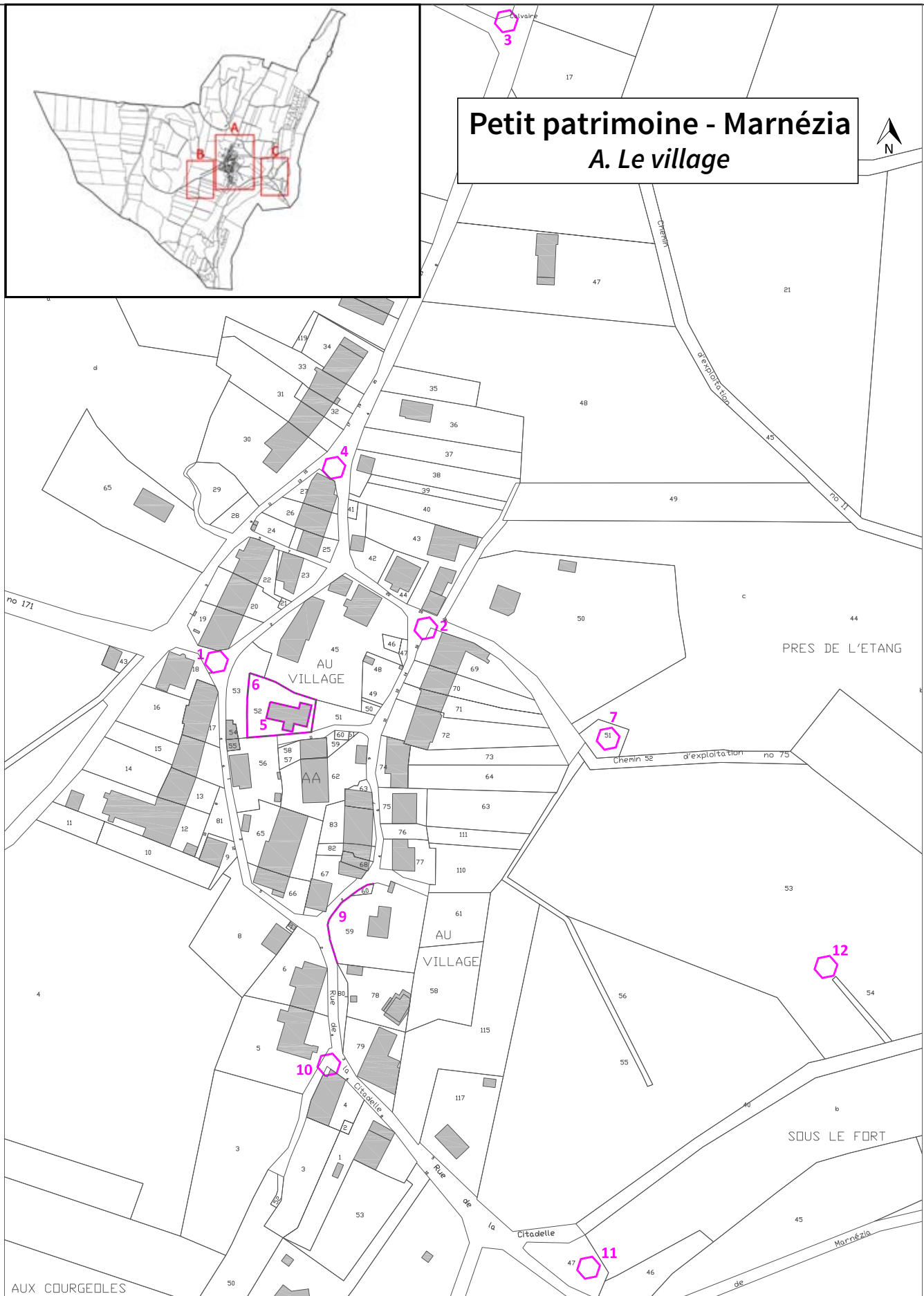
Appellation	Eglise
Référence cadastrale	A n°158
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Four banal
Référence cadastrale	A n°281
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

X. MARNÉZIA

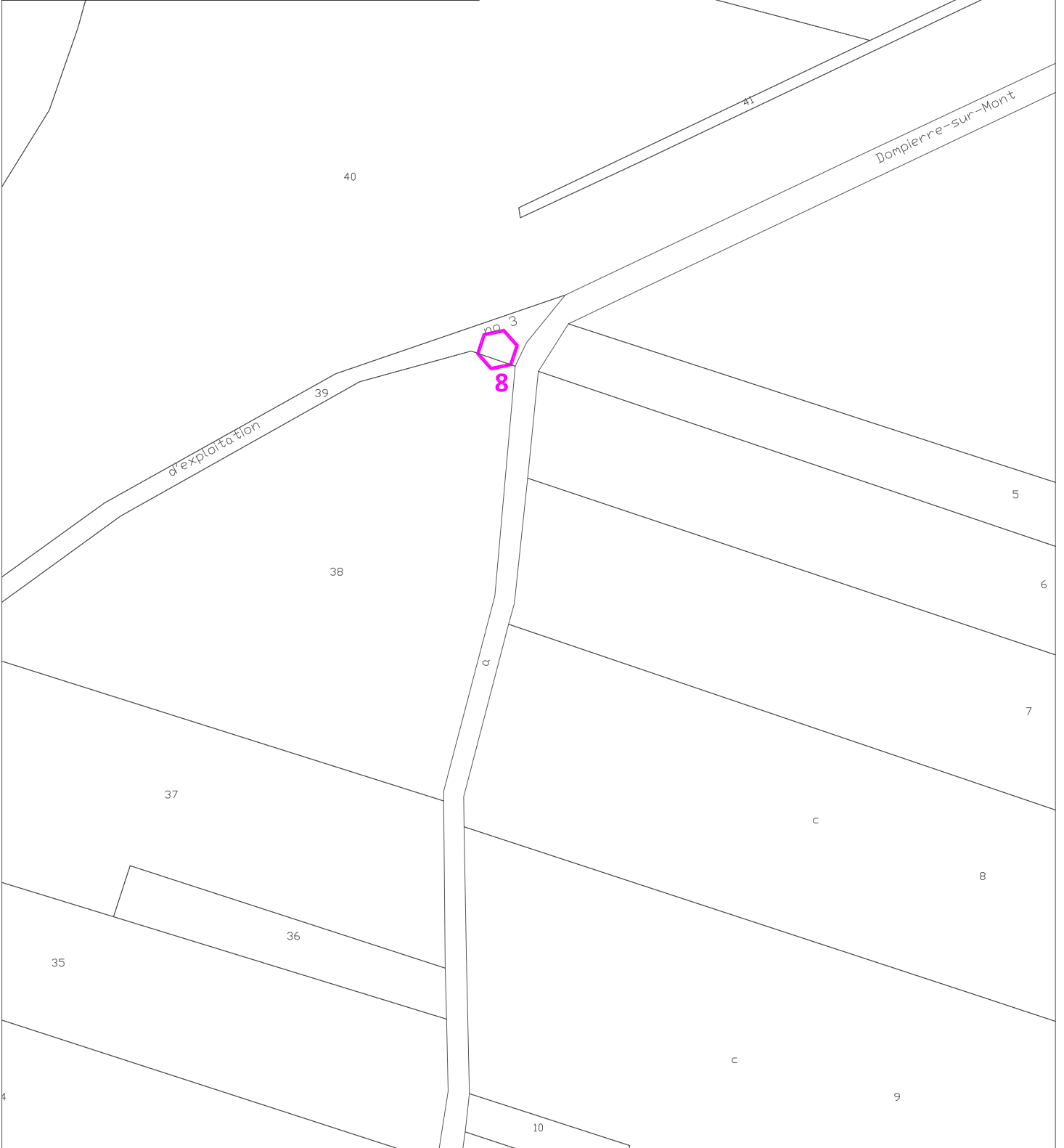


Petit patrimoine - Marnézia

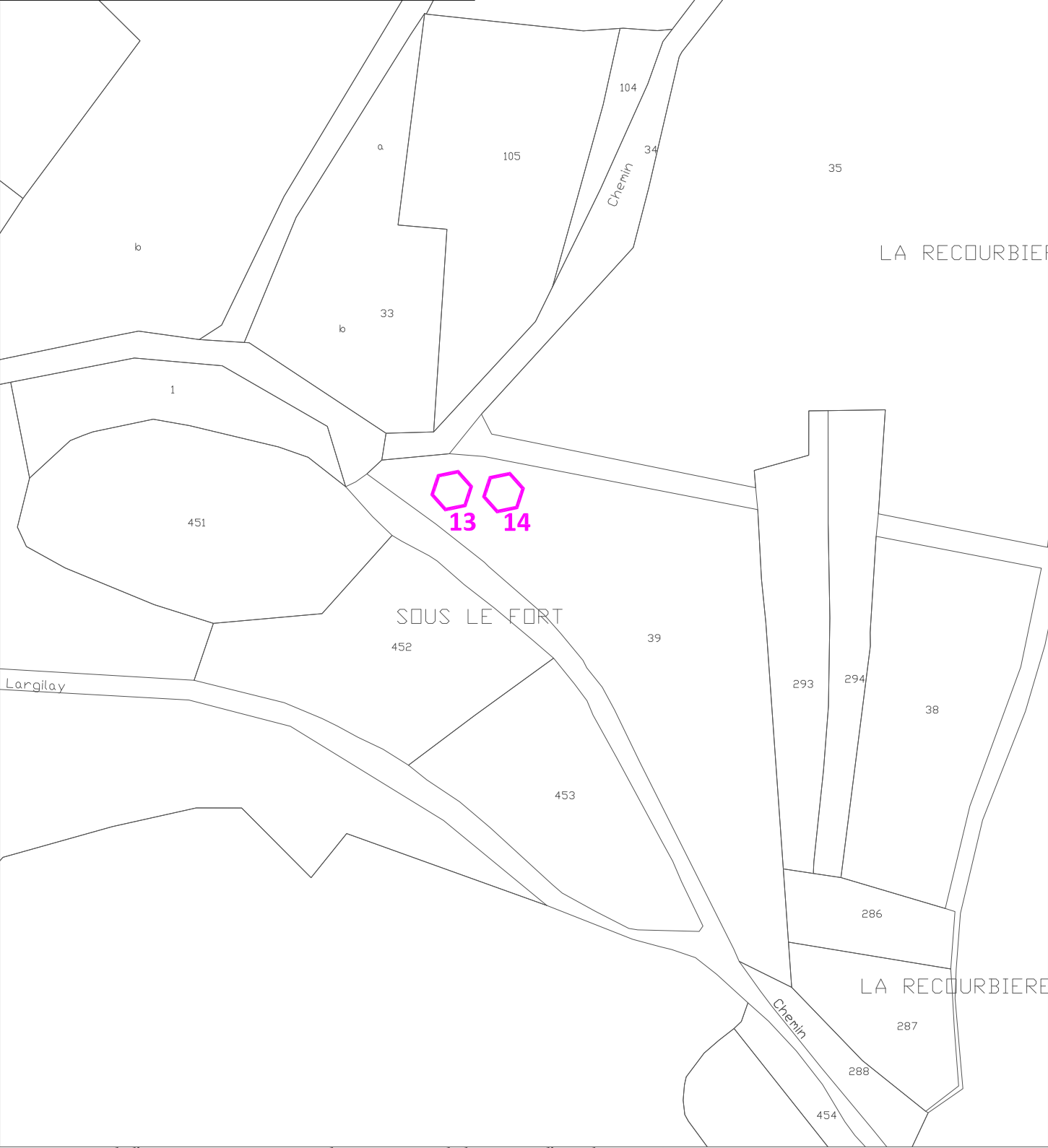
B. Lieu-dit Le Dard



LE DARD



Petit patrimoine - Marnézia
C. Lieu-dit Sous Le Fort



1



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



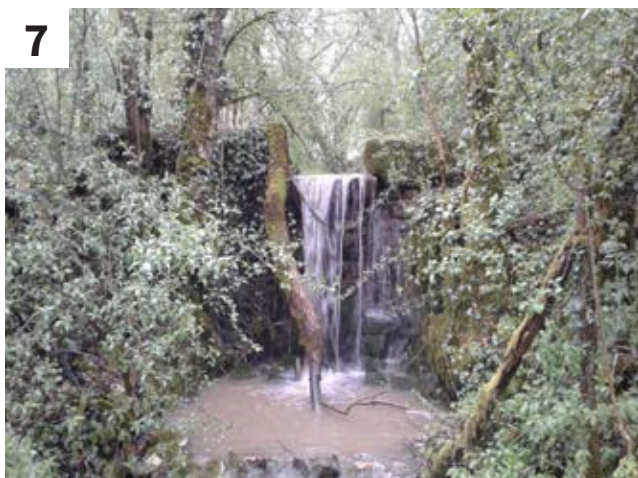
Appellation	Eglise
Référence cadastrale	AA n°52
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Mur d'enceinte cimetière
Référence cadastrale	AA n°52
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

7



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZC n°39
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°59 et 60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Source
Référence cadastrale	ZC n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°53
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°39
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	ZB n°39
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XI. MOUTONNE



1



Appellation	Fontaine et puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Eglise
Référence cadastrale	A n°548
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



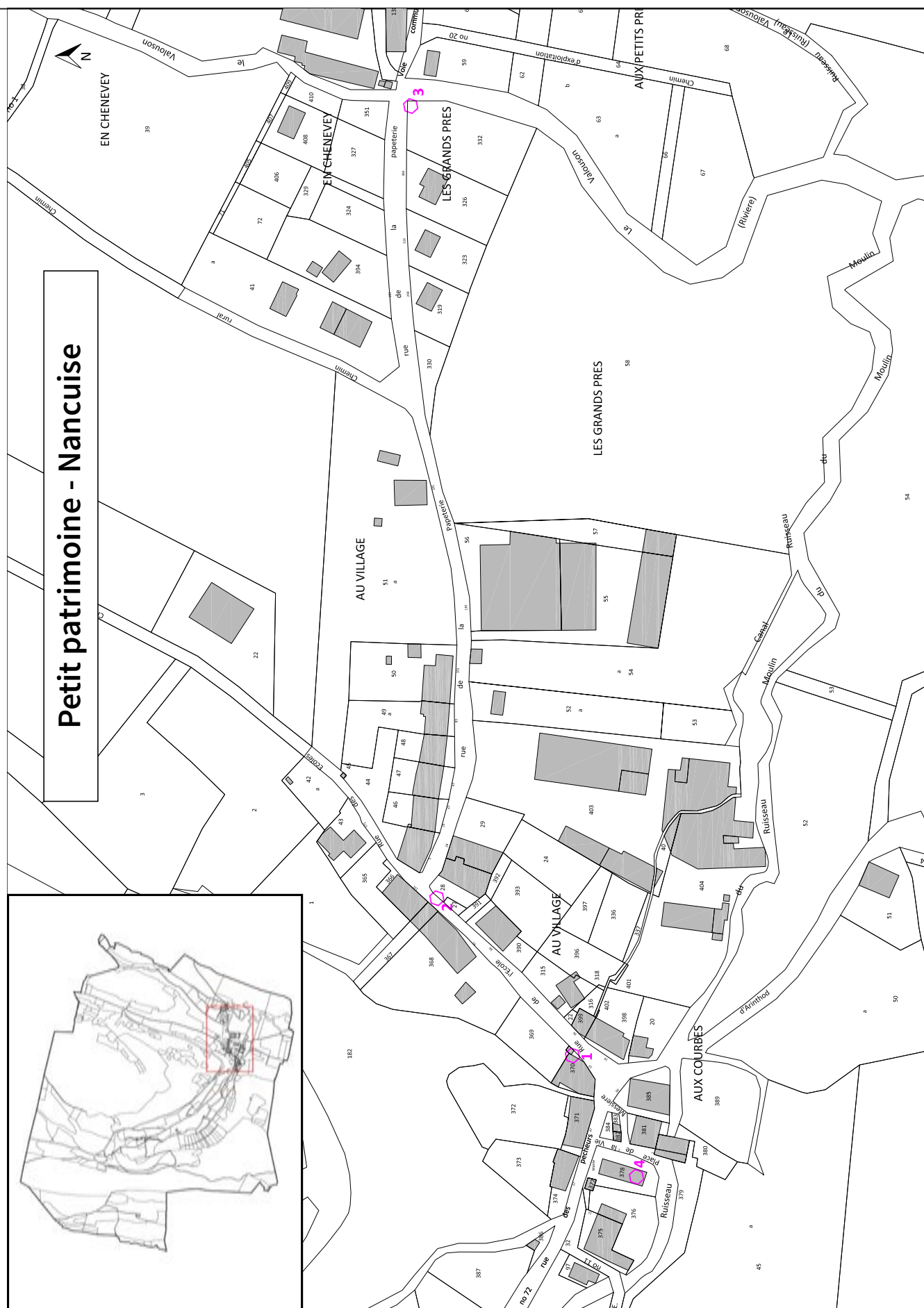
Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	A n°569
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	A n°640
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XII. NANCUISE



1



Appellation

Bouche d'arrosage et incendie

Référence cadastrale

Emprise publique

Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré

Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation

Bouche d'arrosage et incendie

Référence cadastrale

Emprise publique

Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré

Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation

Bouche d'arrosage et incendie

Référence cadastrale

Emprise publique

Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré

Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation

Lavoir

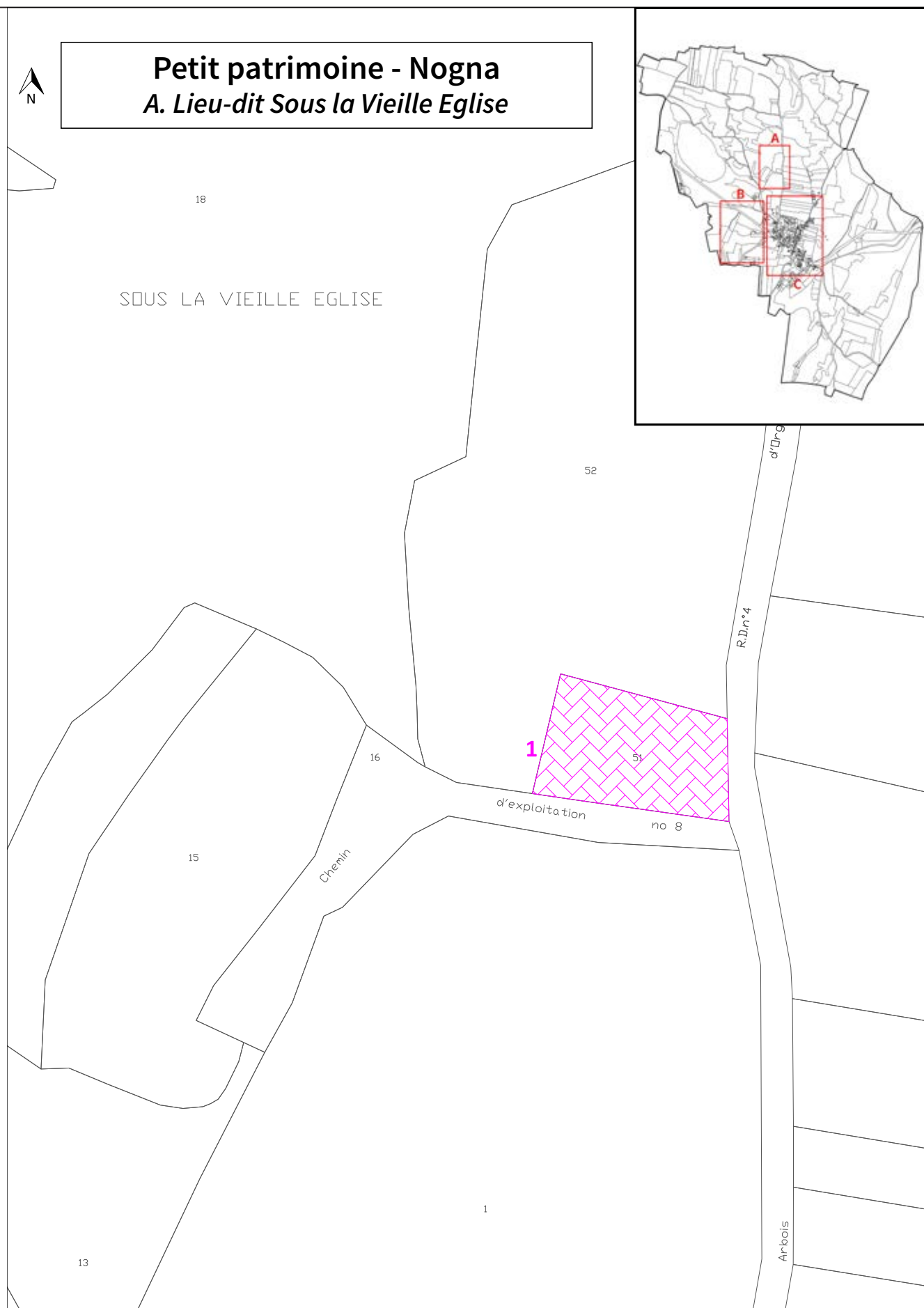
Référence cadastrale

B n°378

Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré

Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XIII. NOGNA







1



Appellation	Fondations d'une église datant du Moyen âge
Référence cadastrale	ZC n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Le verger conservatoire présent sur la parcelle doit être préservé. Toute urbanisation est proscrite.

2



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Fontaine de la Moutette
Référence cadastrale	AA n°89
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Ancienne gare
Référence cadastrale	ZH n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Les façades repérées doivent être conservées. Aucune modification majeure des ouvertures ou de la toiture ne sera acceptée.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZH n°49 et ZH n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Le mur doit être préservé. S'il est démoli, la reconstruction à l'identique est exigée.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	AA n°96
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZD n°29
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Ancienne fontaine du château
Référence cadastrale	B n°453
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Ancien réservoir
Référence cadastrale	B n°310
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Fontaine du Faubourg
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



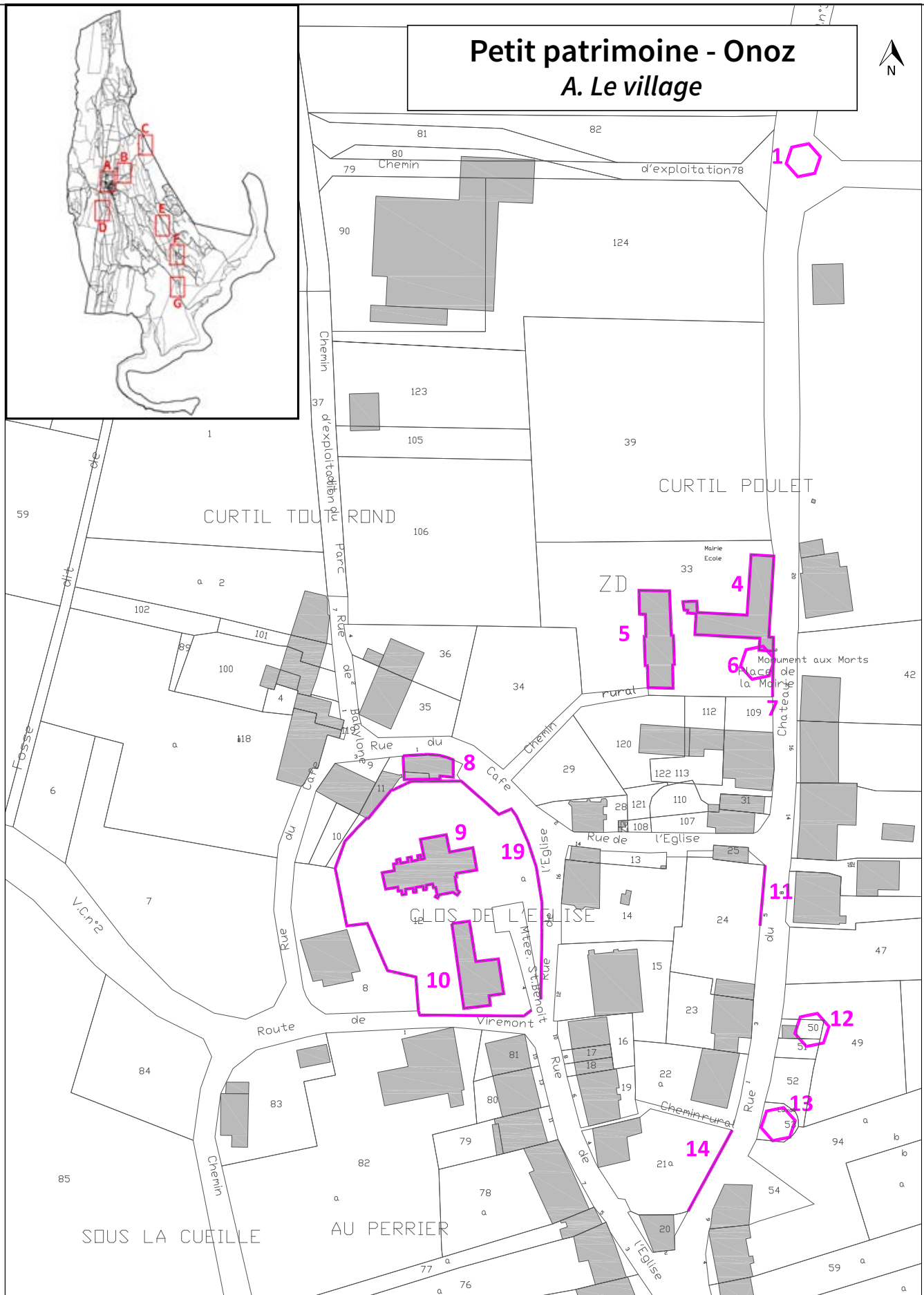
Appellation	Mur de la Cure
Référence cadastrale	ZH n°3
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Le mur doit être préservé. S'il est démoli, la reconstruction à l'identique est exigée.

13



Appellation	Oratoire et monuments aux morts
Référence cadastrale	ZD n°85
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XIV. ONOZ



Petit patrimoine - Onoz **B. Lieu-dit Au Landrieux**



31

e

d



V.C.n°3

7

.n°3

b

a

6

c

b

3

DERIEUX

Landrieux

du
dit

d'exploitation





Petit patrimoine - Onoz

E. Route de Chavia



c

COMBE DU RAFFOURG

Chemin

21

22

d'exploitation

d

19

15

23

dit

S-25

a

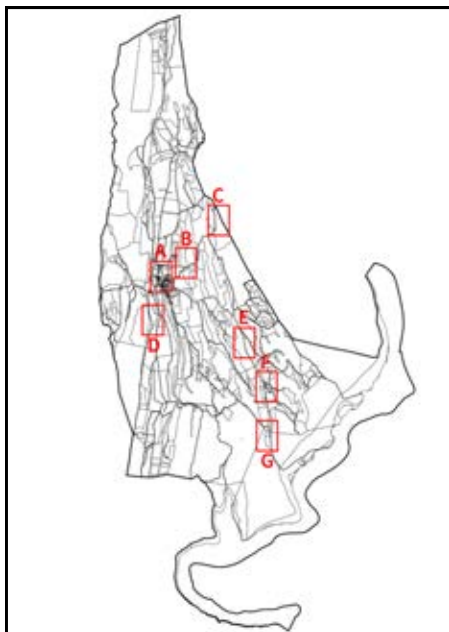
20

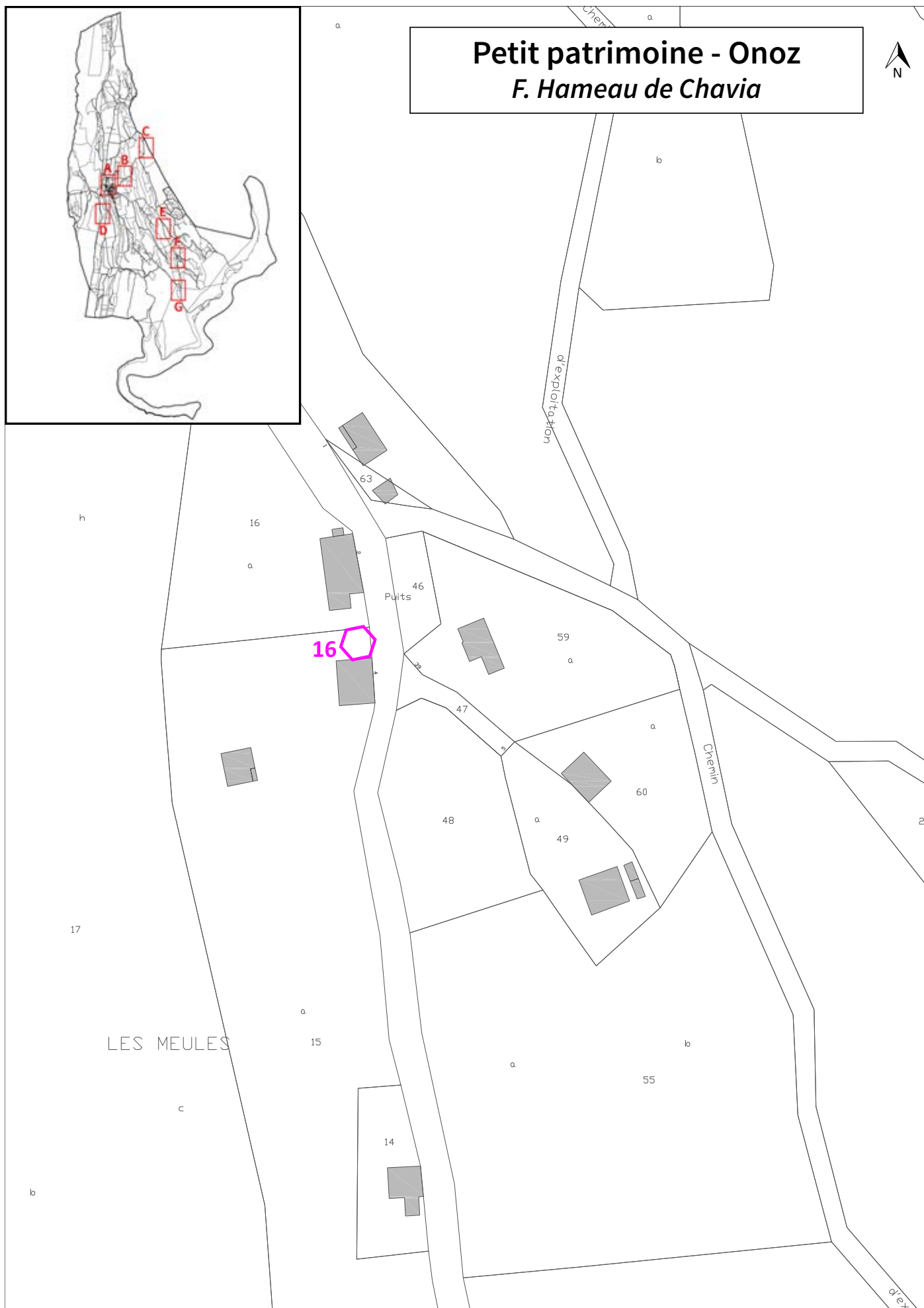
AUX BOURLACHES

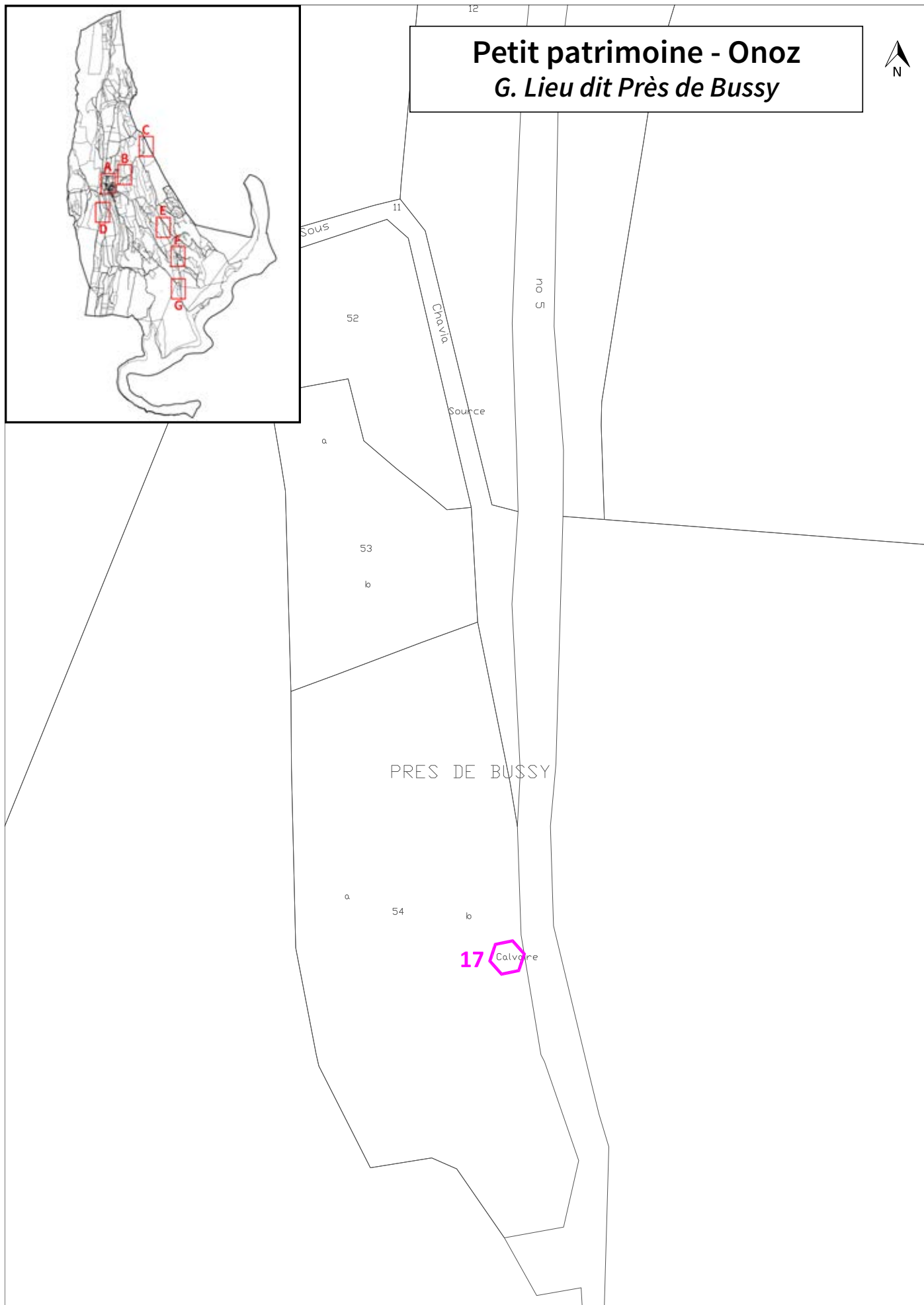
b

c

LES CHAZAL







1



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Statue de la Vierge
Référence cadastrale	ZC n°34
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Vestiges du château de Virechatel
Référence cadastrale	ZC n°76
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et entretenir le site.

4



Appellation	Mairie
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Conserver la répartition, l'ordonnancement et la symétrie des ouvertures existantes sur chacune des façades (portes et fenêtres). Se référer aux percements déjà existants sur le bâti. Interdire le percement de baies vitrées. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.

5



Appellation	École
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.

6



Appellation	Monument aux morts
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Portail d'enceinte
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Ancien café hôtel Delacroix
Référence cadastrale	ZD n°11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Conserver la répartition, l'ordonnancement et la symétrie des ouvertures existantes sur chacune des façades (portes et fenêtres). Pour la partie cave, possibilité d'ouverture tout en se référant aux percements déjà existants sur le bâti (ouvertures plus hautes que larges). Interdire la création de baies vitrées. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.

9



Appellation	Eglise
Référence cadastrale	ZD n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Ancienne cure
Référence cadastrale	ZD n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Conserver la répartition, l'ordonnancement et la symétrie des ouvertures existantes sur chacune des façades (portes et fenêtres). Se référer aux percements déjà existants sur le bâti. Interdire le percement de baies vitrées. En cas de réfection de toiture, le débord de toit sera à conserver.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZD n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Les ouvertures nécessaires pour permettre l'accès à la ou les parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et doivent être réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Fontaine / Source
Référence cadastrale	ZD n°50
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et entretenir le site. En cas de réfection et/ou de restauration, il y aura nécessité de conserver la voûte de pierre comme existante.

13



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZD n°53
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZD n°21
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. Les ouvertures nécessaires pour permettre l'accès à la ou les parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et doivent être réalisées avec le plus grand soin

15



Appellation	Lavoir-fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16



Appellation	Ancien portail de Chavia
Référence cadastrale	ZK n°15
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

17



Appellation	Croix de Chavia
Référence cadastrale	ZK n°54
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

18



Appellation	La Tuilerie
Référence cadastrale	ZE n°31
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver et préserver.

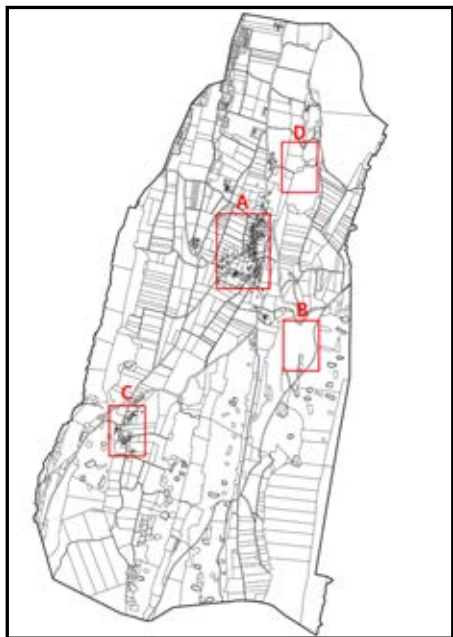
19



Appellation	Mur d'enceinte de l'église
Référence cadastrale	ZD n°12
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XV. PIMORIN



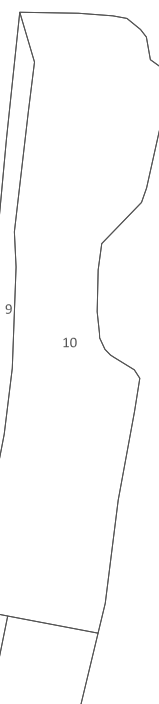


Petit patrimoine - Pimorin *B. Près du lieu-dit Premeron*

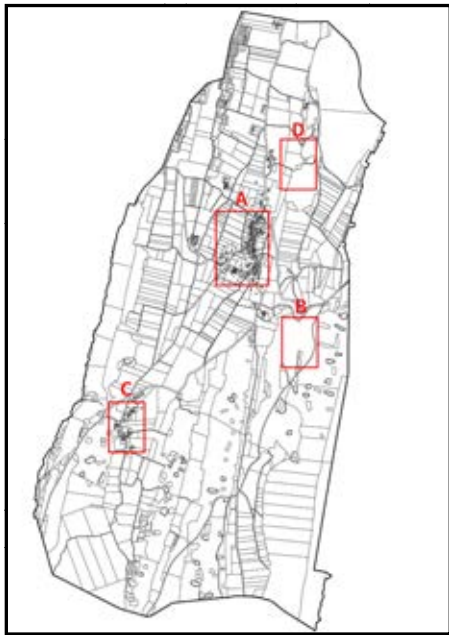


5

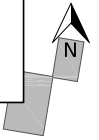
68

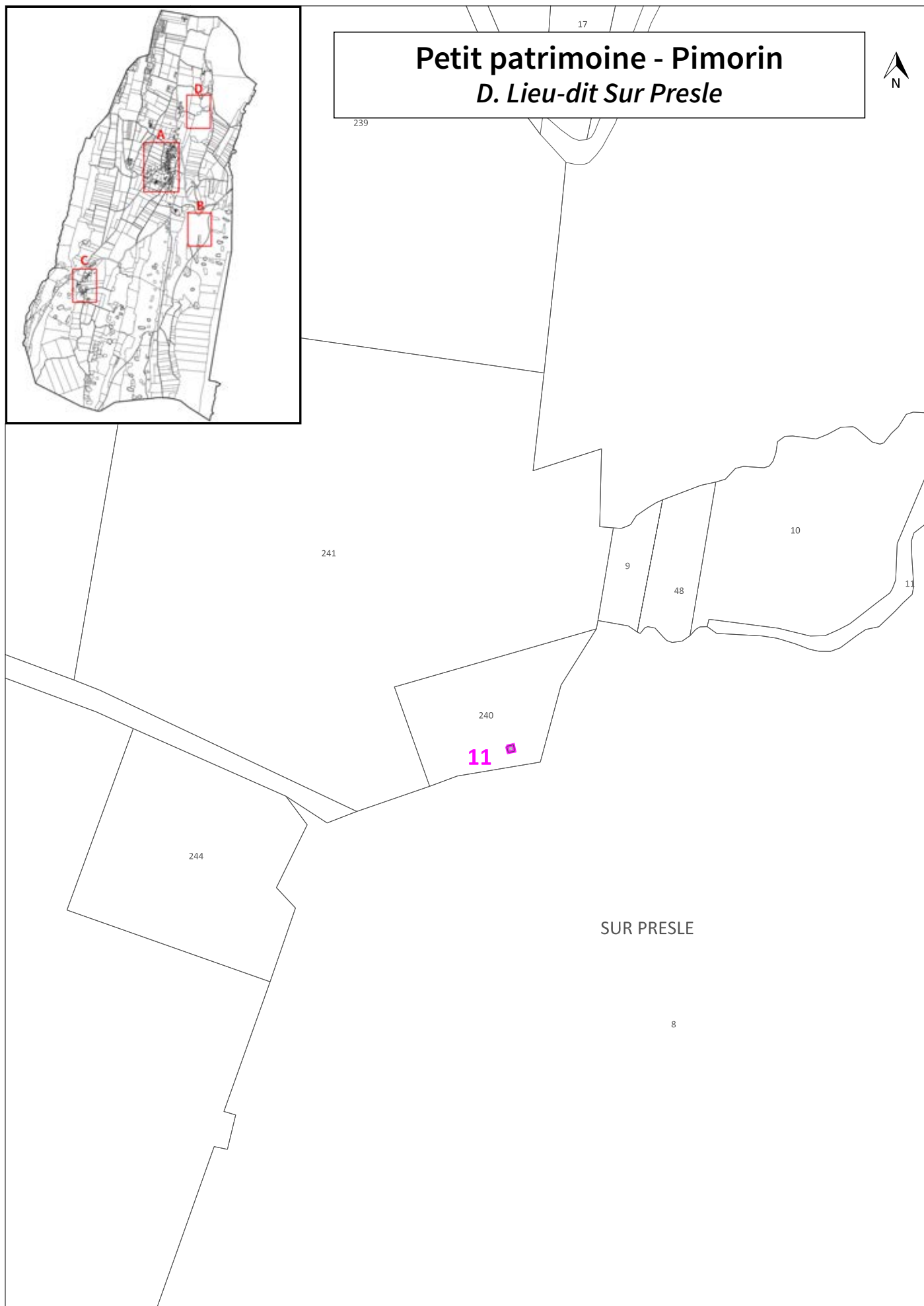


des



Petit patrimoine - Pimorin *C. Hameau Le Biolet*





1



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZC n°81
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZC n°90
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Statue de la Vierge
Référence cadastrale	AC n°68
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Chapelle
Référence cadastrale	ZI n°154
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Lavoir - Fontaine
Référence cadastrale	ZI n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZC n°67
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Fontaine de Prele
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

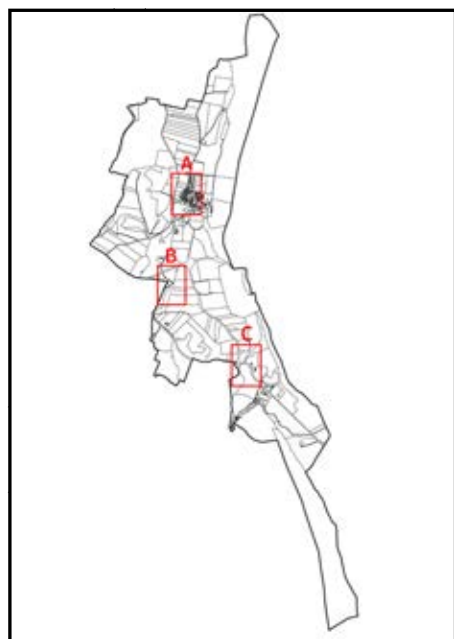
11

Pas de photographie fournie

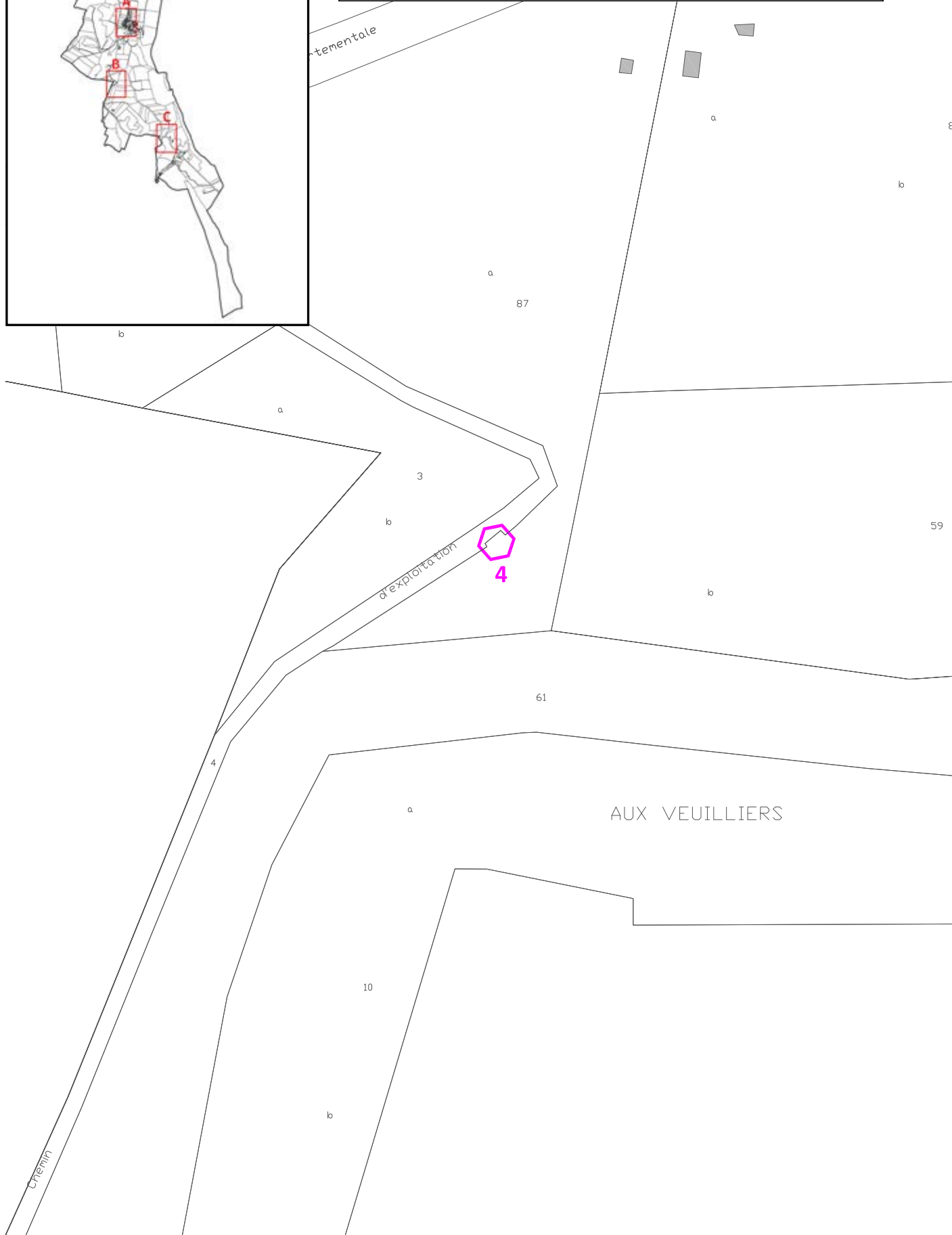
Appellation	Ancien captage d'eau
Référence cadastrale	ZA n°240
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XVI. PLAISIA



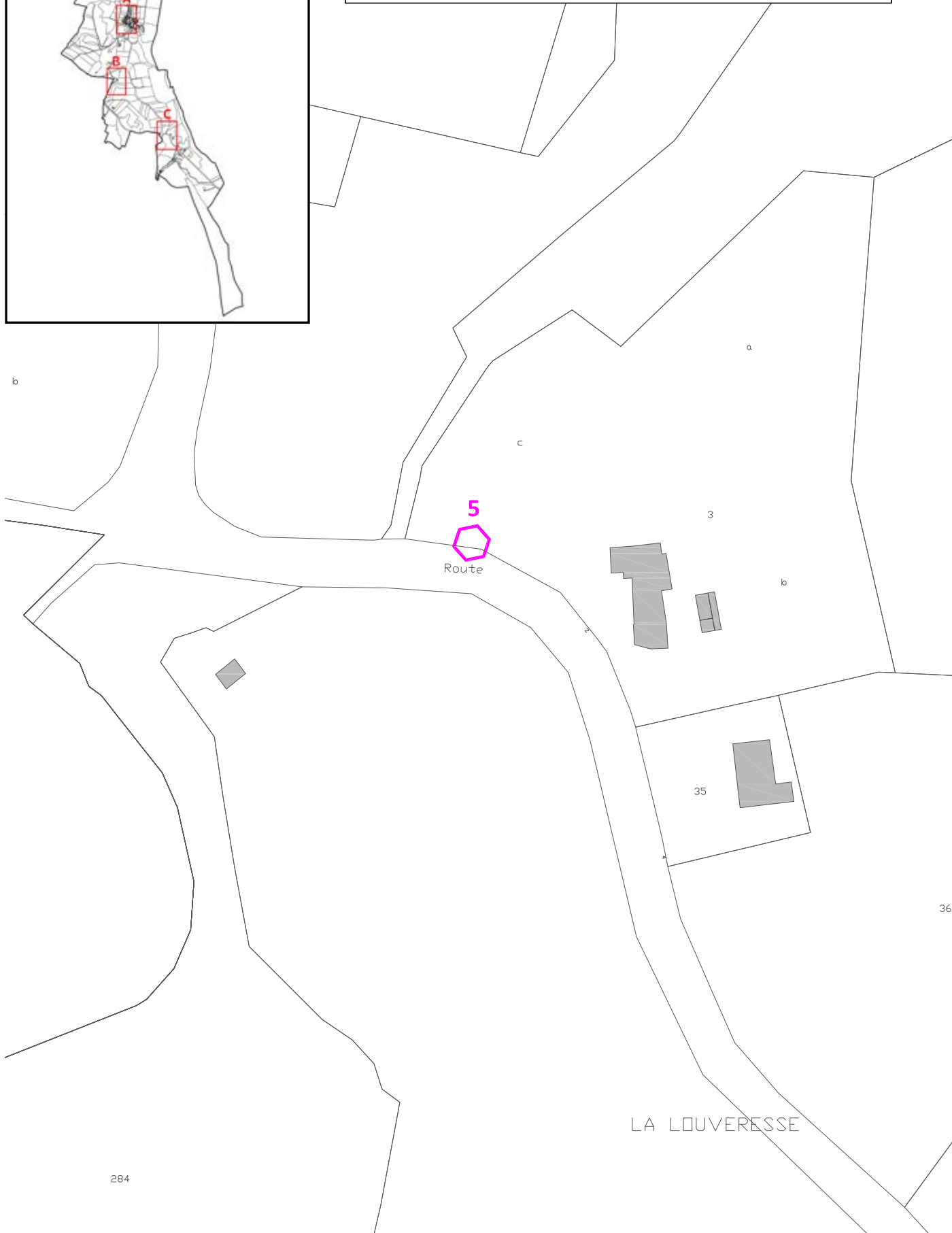


Petit patrimoine - Plaisia
B. Lieu-dit Aux Veulliers





Petit patrimoine - Plaisia ***C. Près du Hameau de la Louveresse***





Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



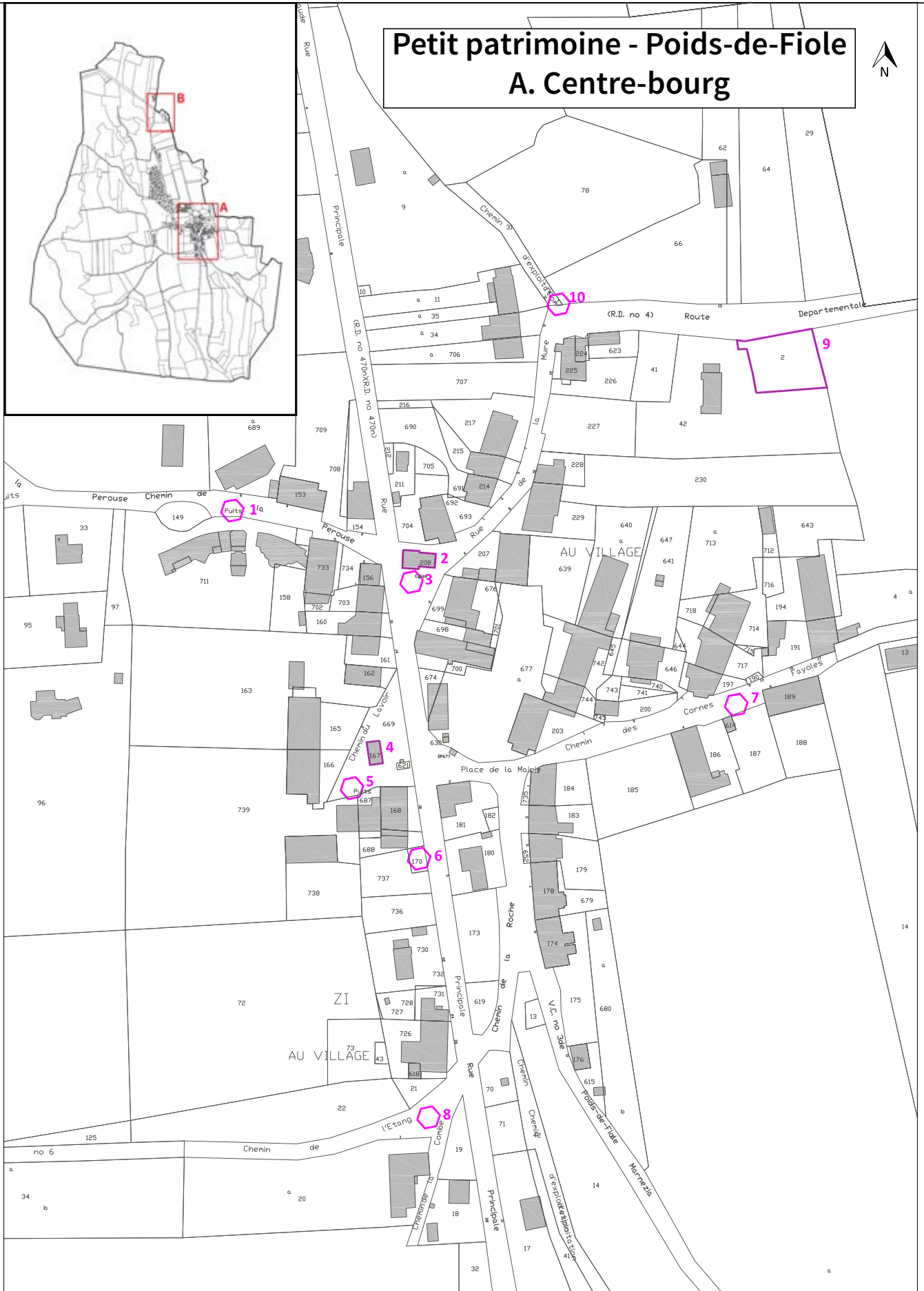
Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZC n°87
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

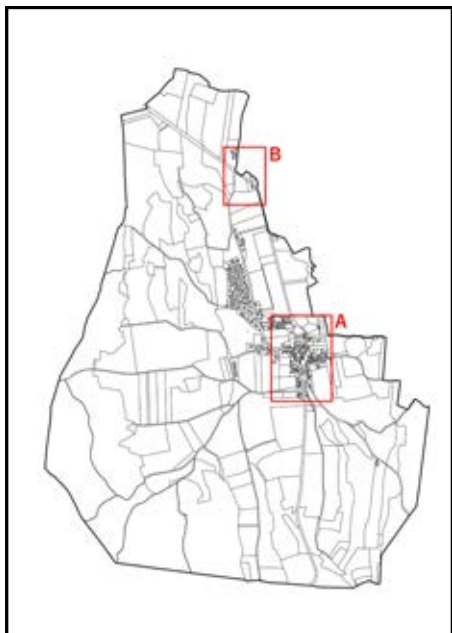
5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°3
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

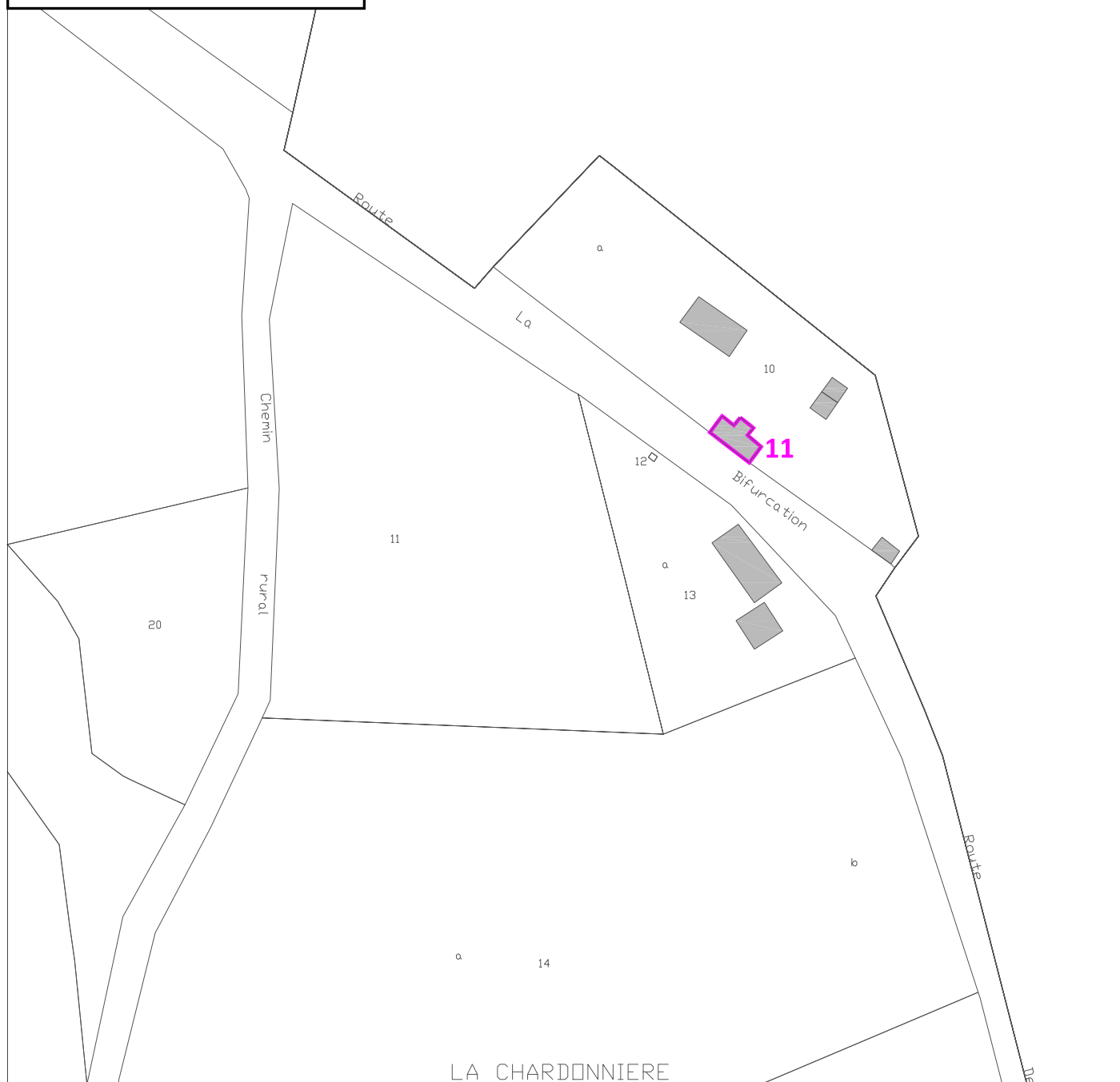
XVII. POIDS-DE-FIOLE





Petit patrimoine - Poids-de-Fiole

B. La Chardonnière



1



Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Chapelle
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Puits et réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	B n°167
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Puits romains
Référence cadastrale	B n°669
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	B n°170
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine citerne
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur du cimetière
Référence cadastrale	ZH n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



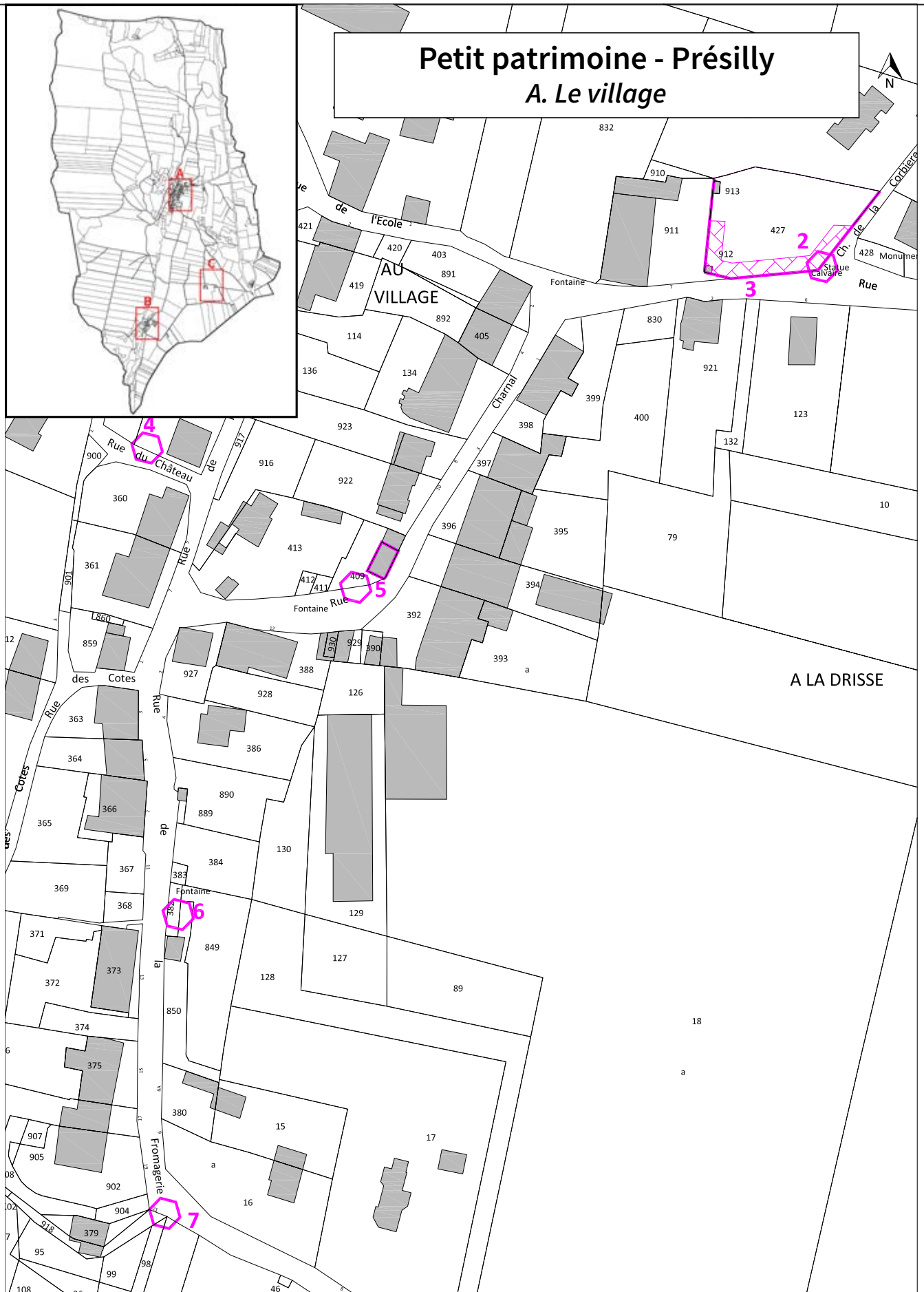
Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Ancienne gare
Référence cadastrale	ZB n°10
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Les façades repérées doivent être conservées. Aucune modification majeure des ouvertures ou de la toiture ne sera acceptée.

XVIII. PRÉSILLY







Petit patrimoine - Présilly ***C. Lieu-dit Saint-Georges***



1



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°16
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

2



Appellation	Vierge et Calvaire
Référence cadastrale	B n°427
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

3



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	B n°427
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin. Une partie du jardin située à l'arrière du mur devra être préservée de toute urbanisation.

4



Appellation	Citerne
Référence cadastrale	B n°359
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Citerne et fontaine
Référence cadastrale	B n°409
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	B n°382
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	B n°918
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8

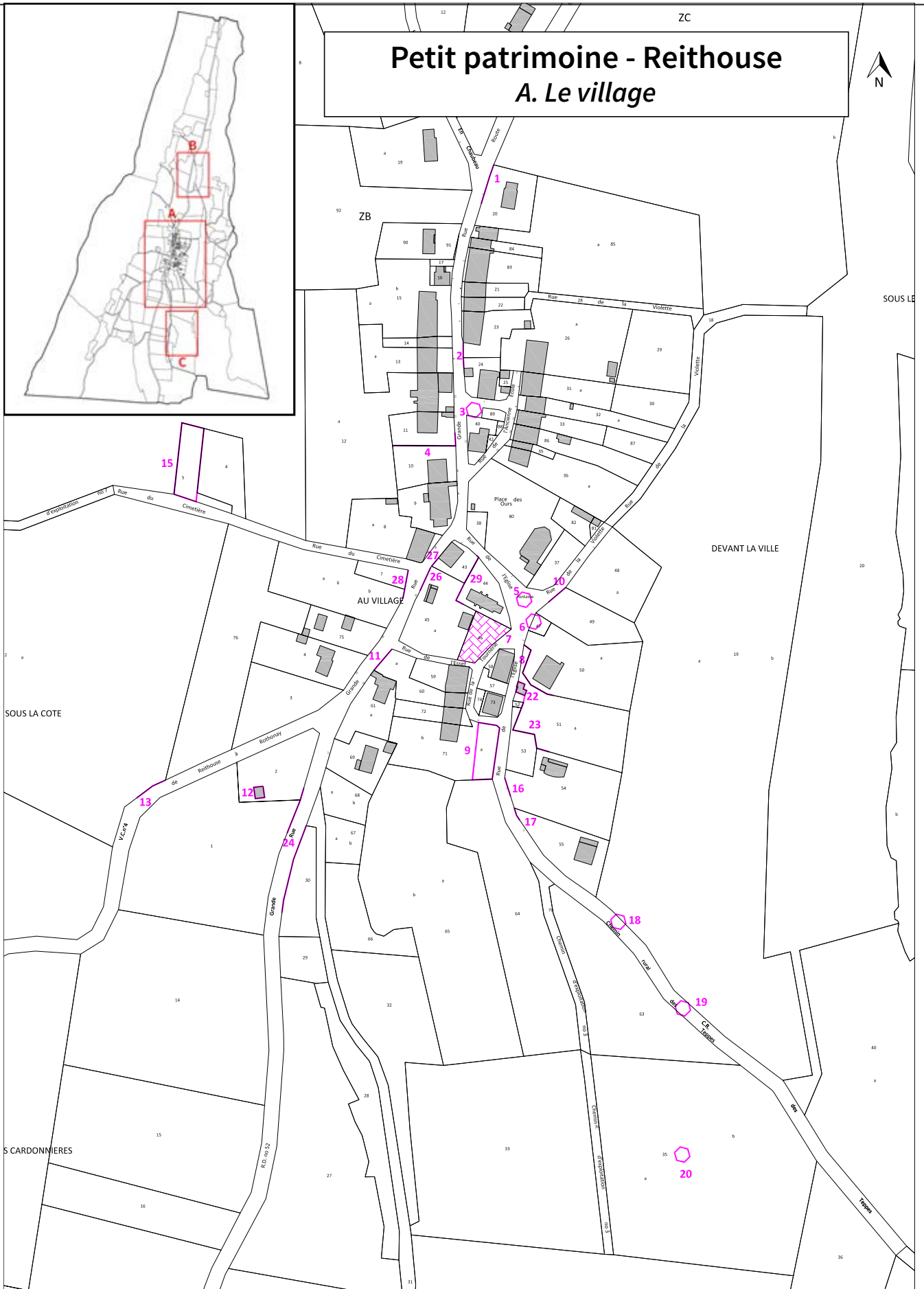


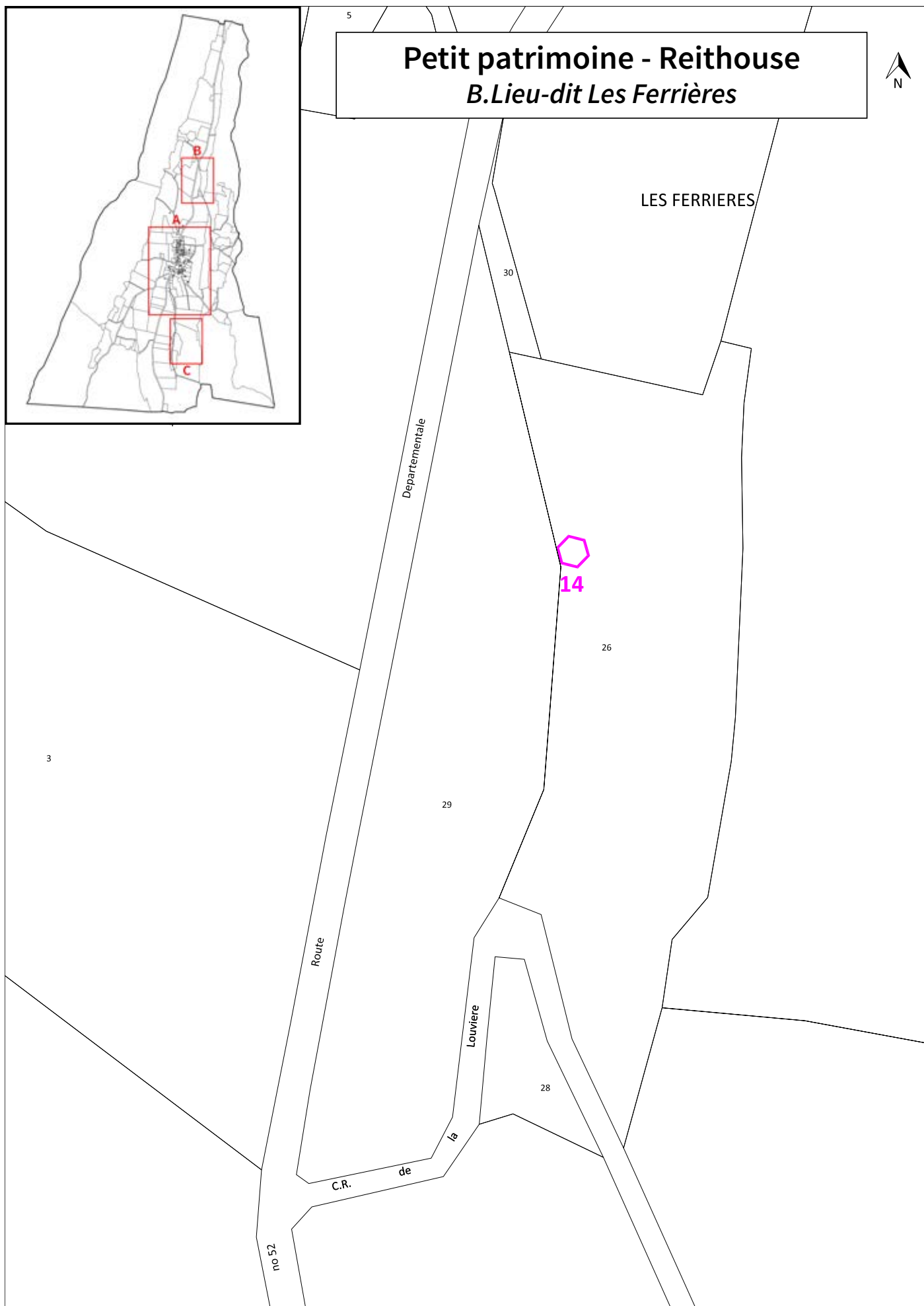
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

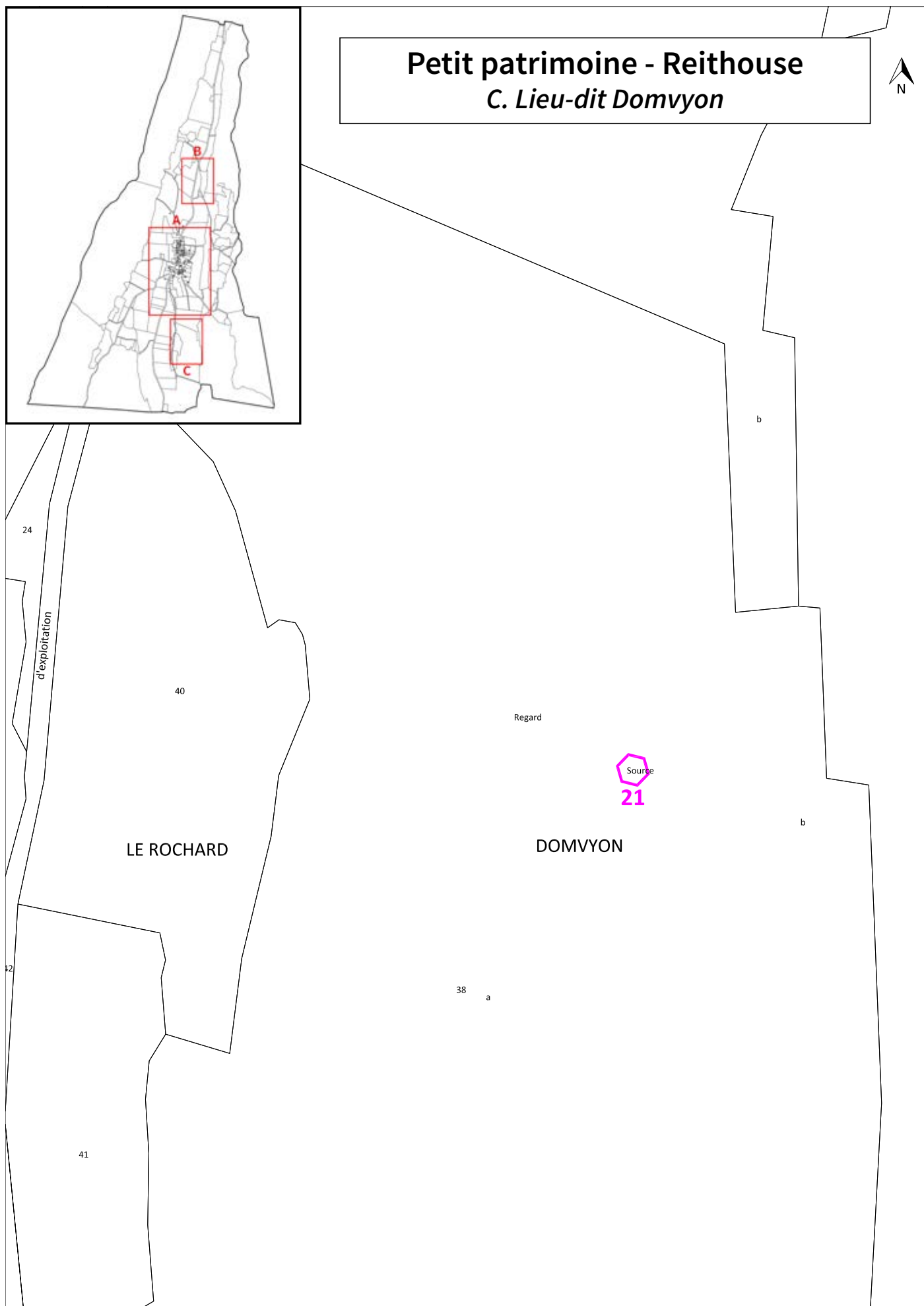


Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

XIX. REITHOUSE









Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°20
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°23 et n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.



Appellation	Borne-fontaine Citerne incendie
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°11
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

6



Appellation	Fontaine Citerne incendie
Référence cadastrale	ZB n°47
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

7



Appellation	Espace d'agrément
Référence cadastrale	ZB n°46
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, entretenir et proscrire toute urbanisation.

8



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°71
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°49
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

12



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZB n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZC n°2
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

14



Appellation	Fontaine romaine
Référence cadastrale	ZD n°26
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15



Appellation	Mur d'enceinte du cimetière
Référence cadastrale	ZC n°5
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

16



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°54
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

17



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°55
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

18



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

19



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

20



Appellation	Captage
Référence cadastrale	ZA n°35
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

21



Appellation	Captage
Référence cadastrale	ZA n°38
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

22



Appellation	Ancien four à pain / porcherie
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

23



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

24



Appellation	Murs en pierre
Référence cadastrale	ZB n°1,2 et ZA n°30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ces murs doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

25



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°60
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

26



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°45
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

27



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°43
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

28



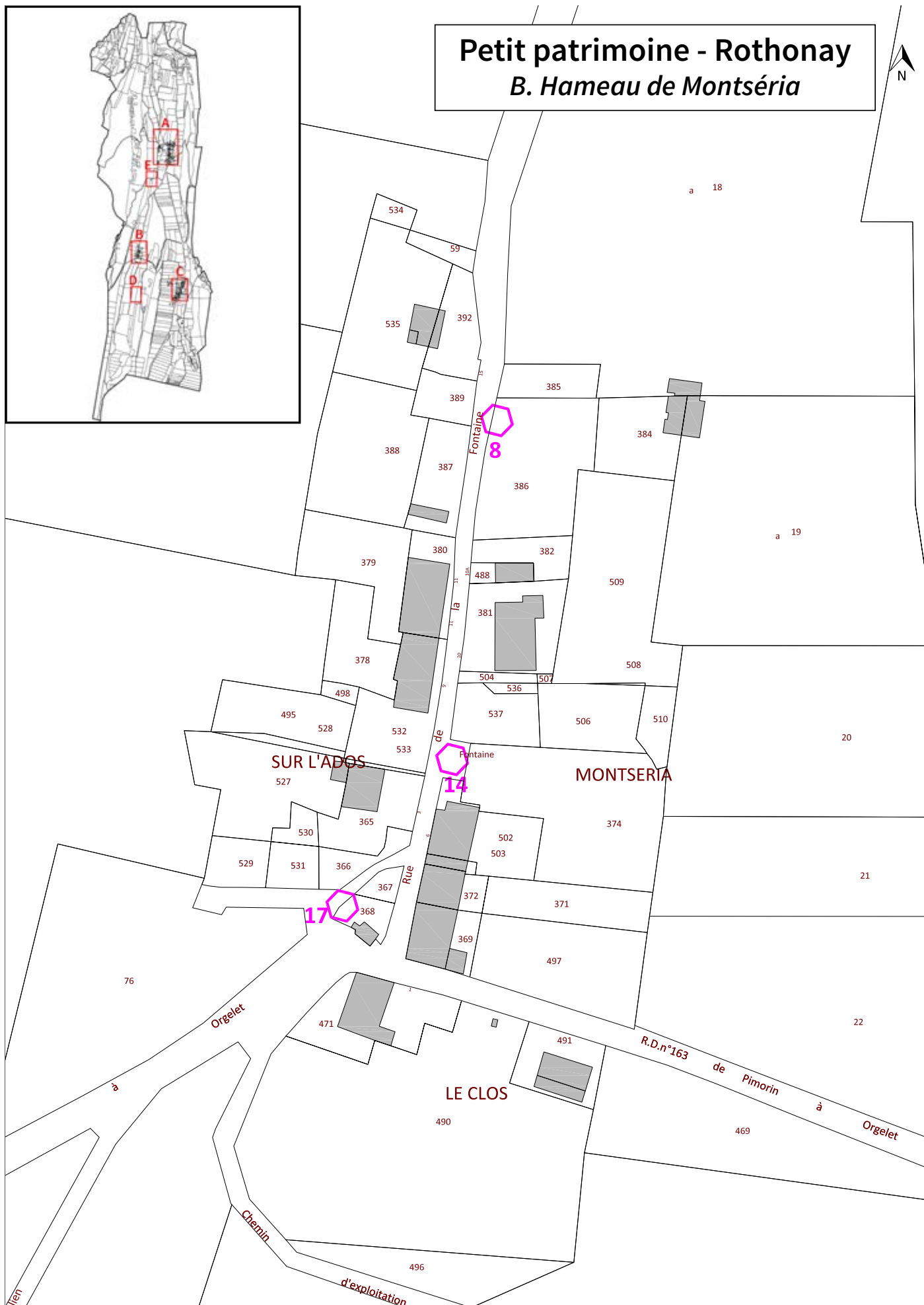
Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZB n°6 et 7
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

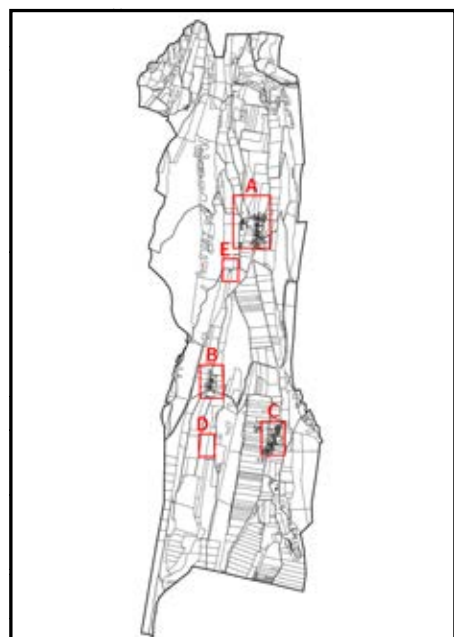


Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

XX. ROTHONAY



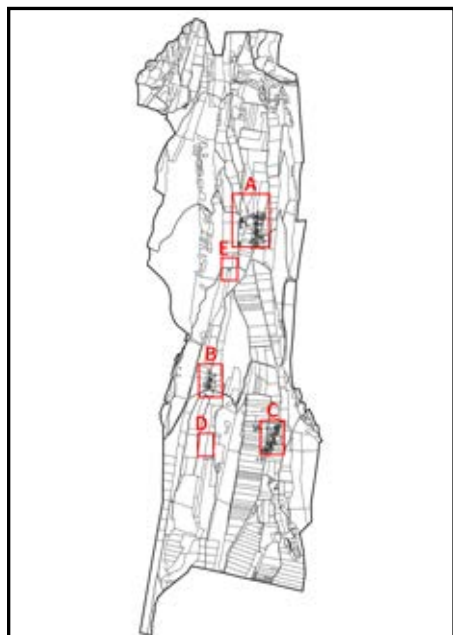




Petit patrimoine - Rotheronay

C. Hameau d'Echailla





Petit patrimoine - Rathonay

D. Lieu-dit La Crétez



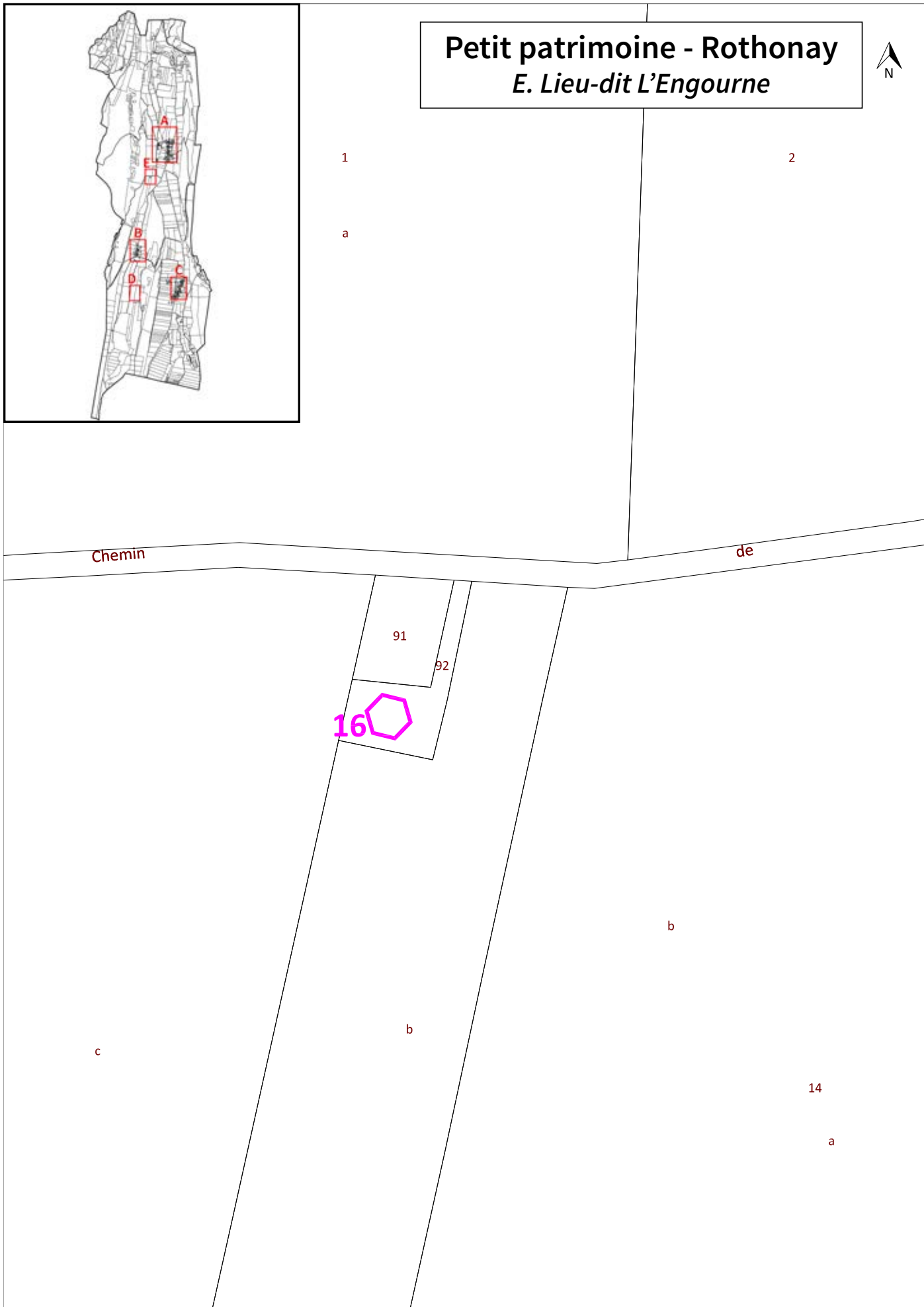
COTE DU CRETEZ

21

15

20

Montseria



1



Appellation	Statue de la Vierge
Référence cadastrale	ZA n°31
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	C n°885, n°886 et n°888
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

5



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZB n°32
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	E n°386
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°88
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	ZD n°88
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

11



Appellation	Travail à ferrer
Référence cadastrale	D n°252
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15



Appellation	Château d'eau (fontaine de Montséria)
Référence cadastrale	ZH n°21
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

16

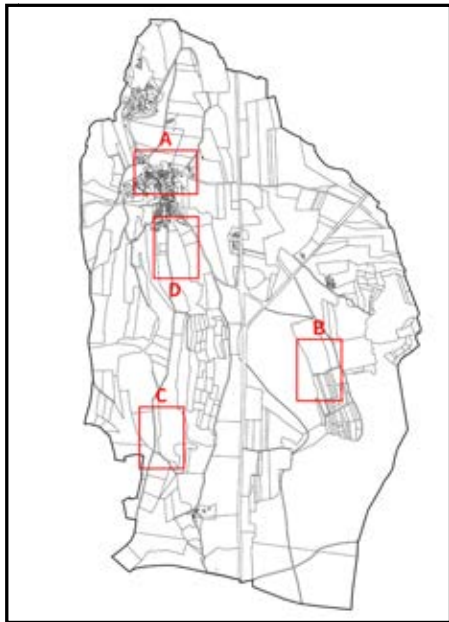


Appellation	Château d'eau (fontaine de Rothonay)
Référence cadastrale	ZC n°92
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Réservoir
Référence cadastrale	E n°368
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

[illegible]



Petit patrimoine - Saint-Maur

B. Lieu-dit En Première



52

55

EN PREMIERE

Bois du

Chemin 53

d'exploitation

no9

54

3

159

158

50

51

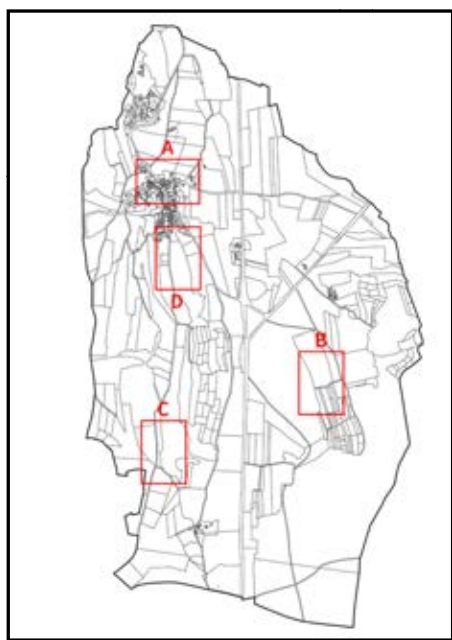
162

161

160

291

292



Petit patrimoine - Saint-Maur
C. Lieu-dit Aux Charmes



AUX CHARMES

d'exploitation

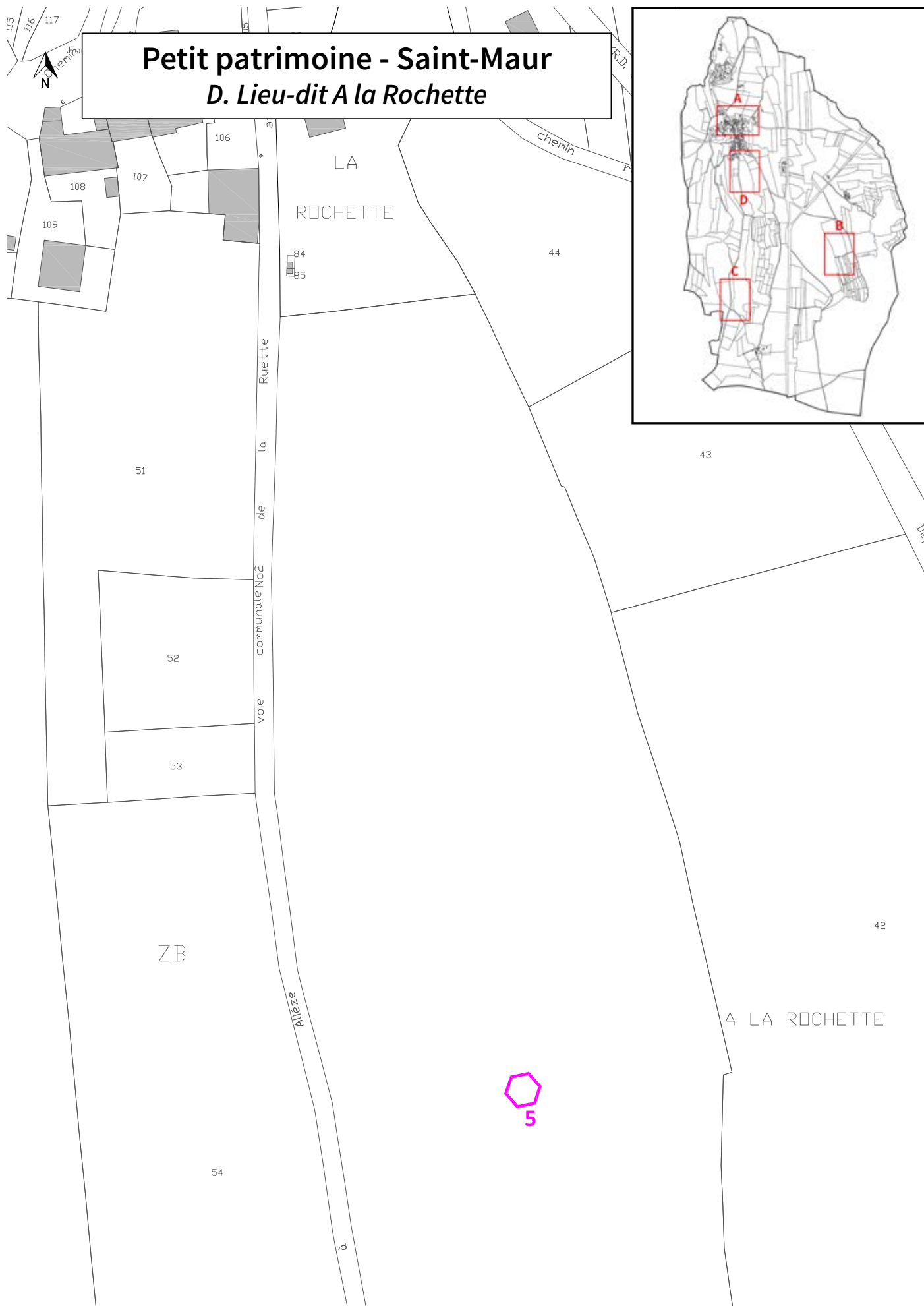


Chemin

a
25
b

1

c



1



Appellation	Croix
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Calvaire
Référence cadastrale	ZA n°15
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3

Pas de photographie fournie

Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°51
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4

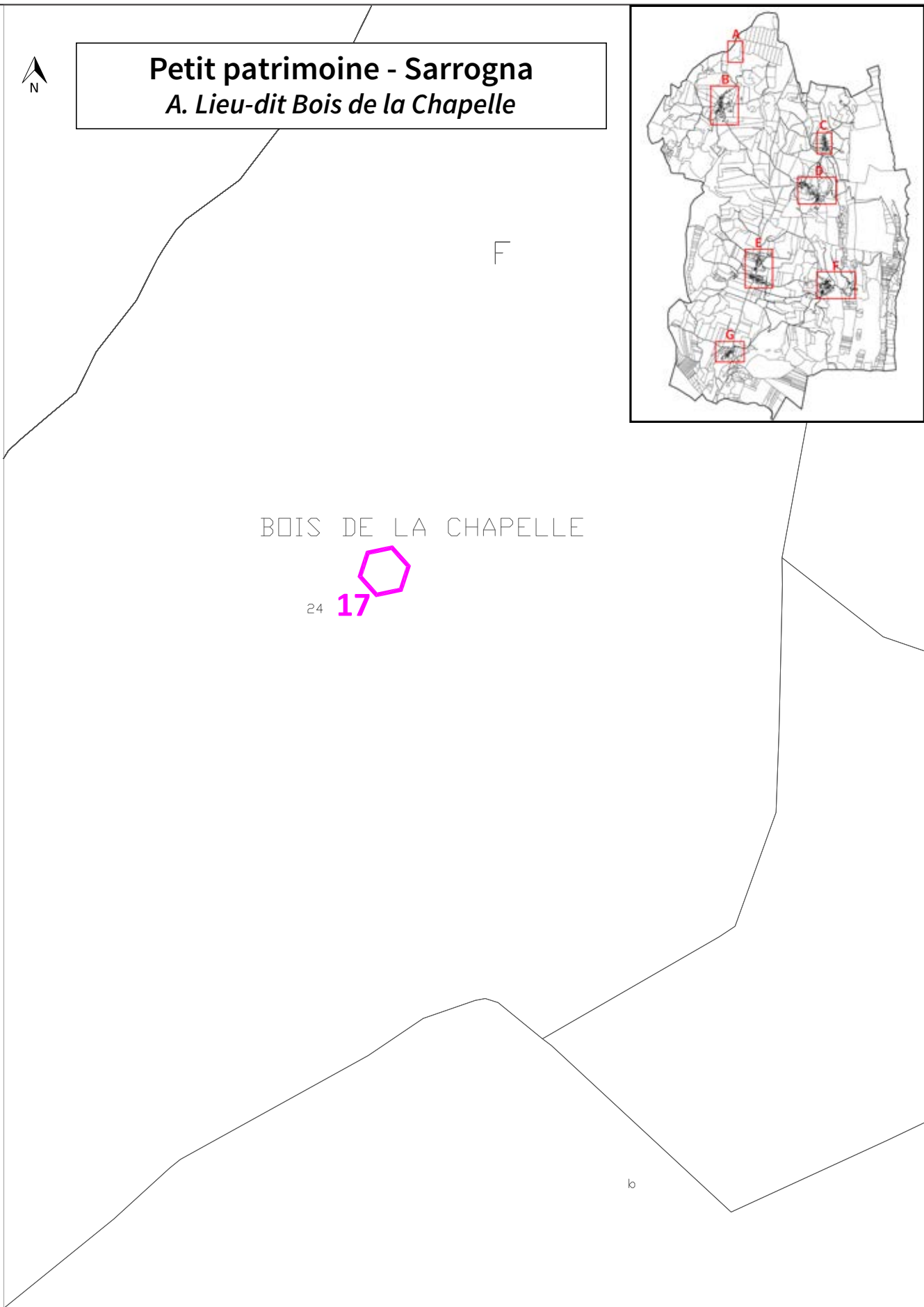


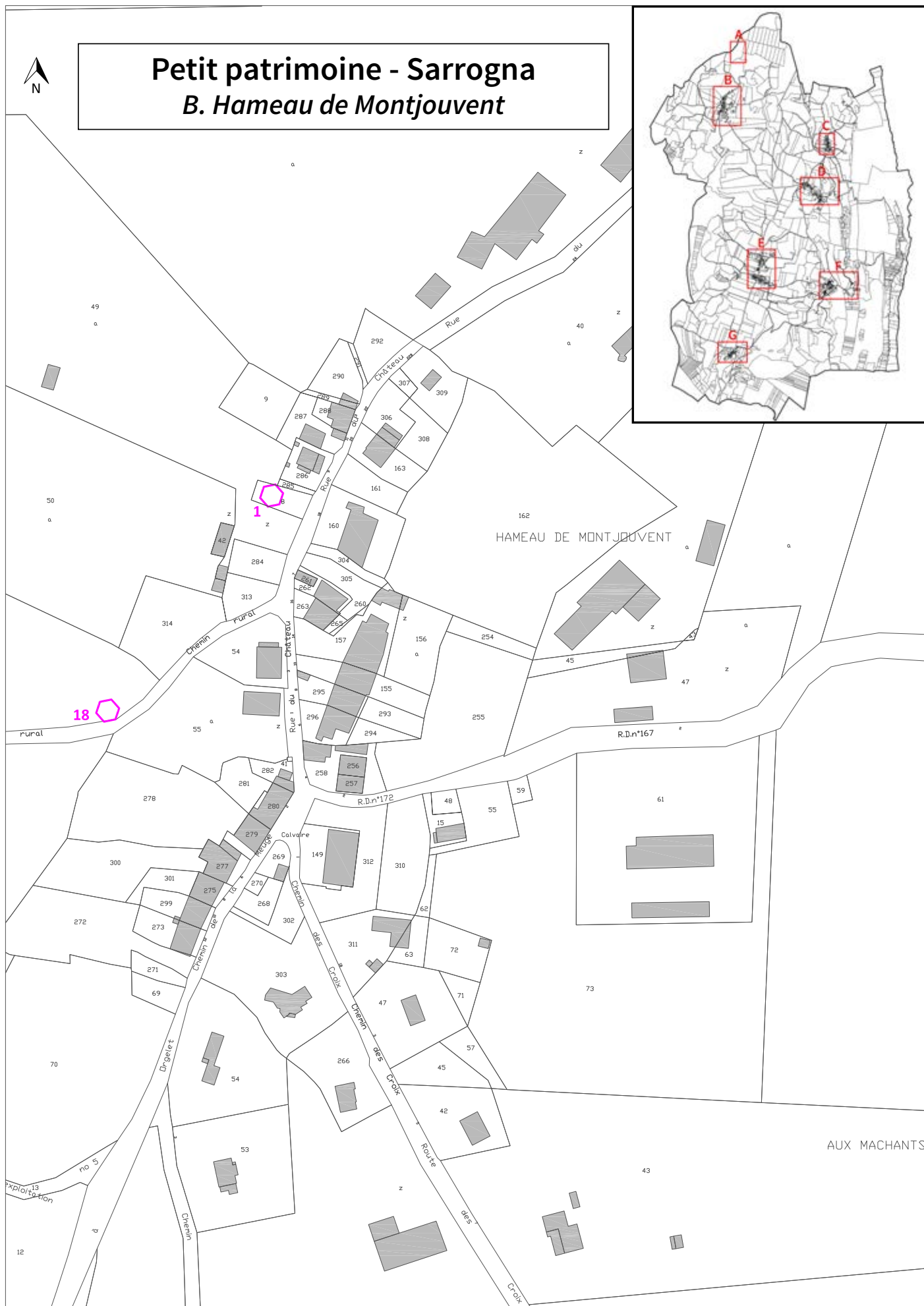
Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZD n°33
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

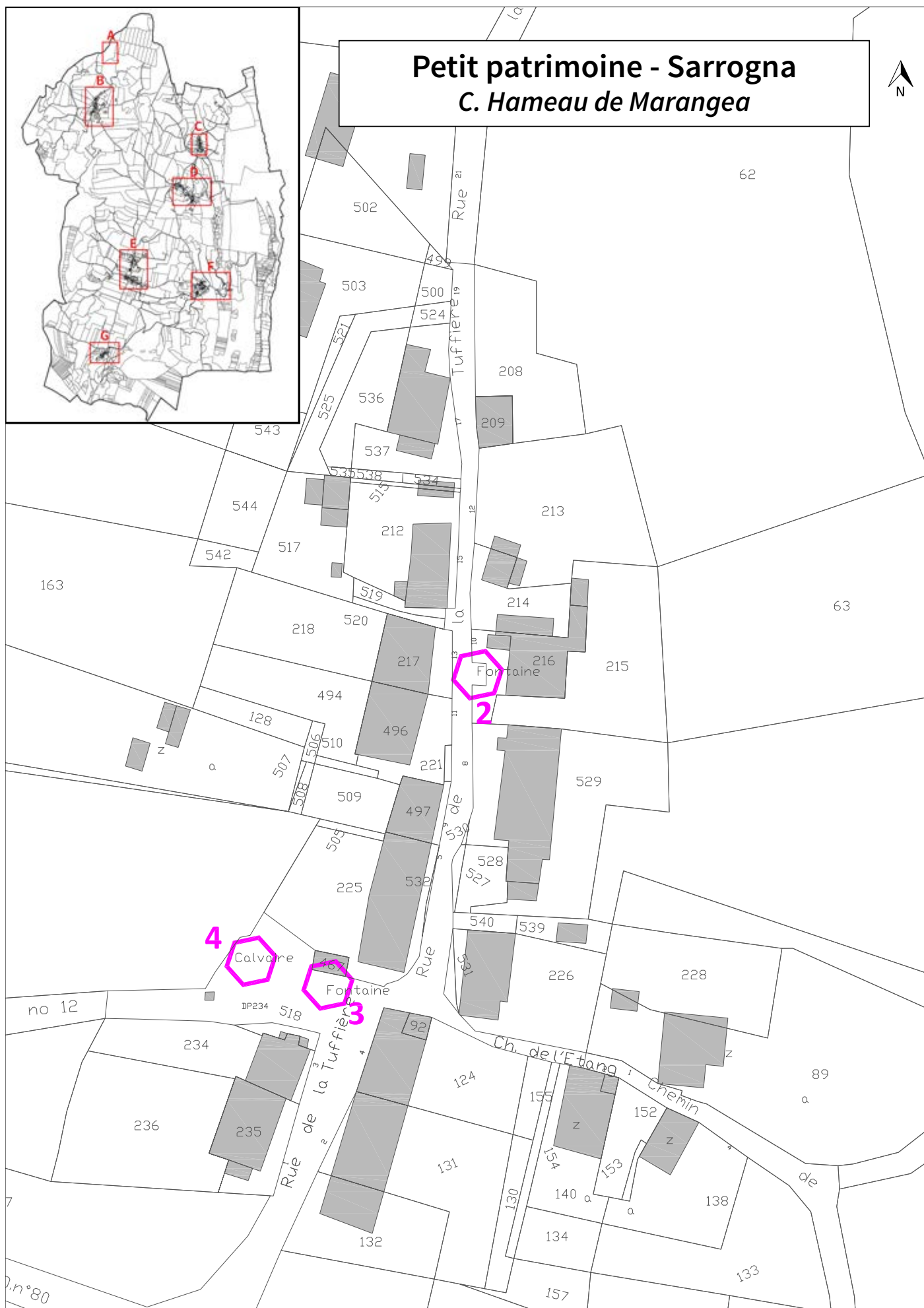


Appellation	Table d'orientation
Référence cadastrale	ZB n°77
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

XXII. SARROGNA











Petit patrimoine - Sarroigna
F. Hameau de Villeneuve

13

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42

43

44

45

46

47

48

49

50

51

52

53

54

55

56

57

58

59

60

61

62

63

64

65

66

67

68

69

70

71

72

73

74

75

76

77

78

79

80

81

82

83

84

85

86

87

88

89

90

91

92

93

94

95

96

97

98

99

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

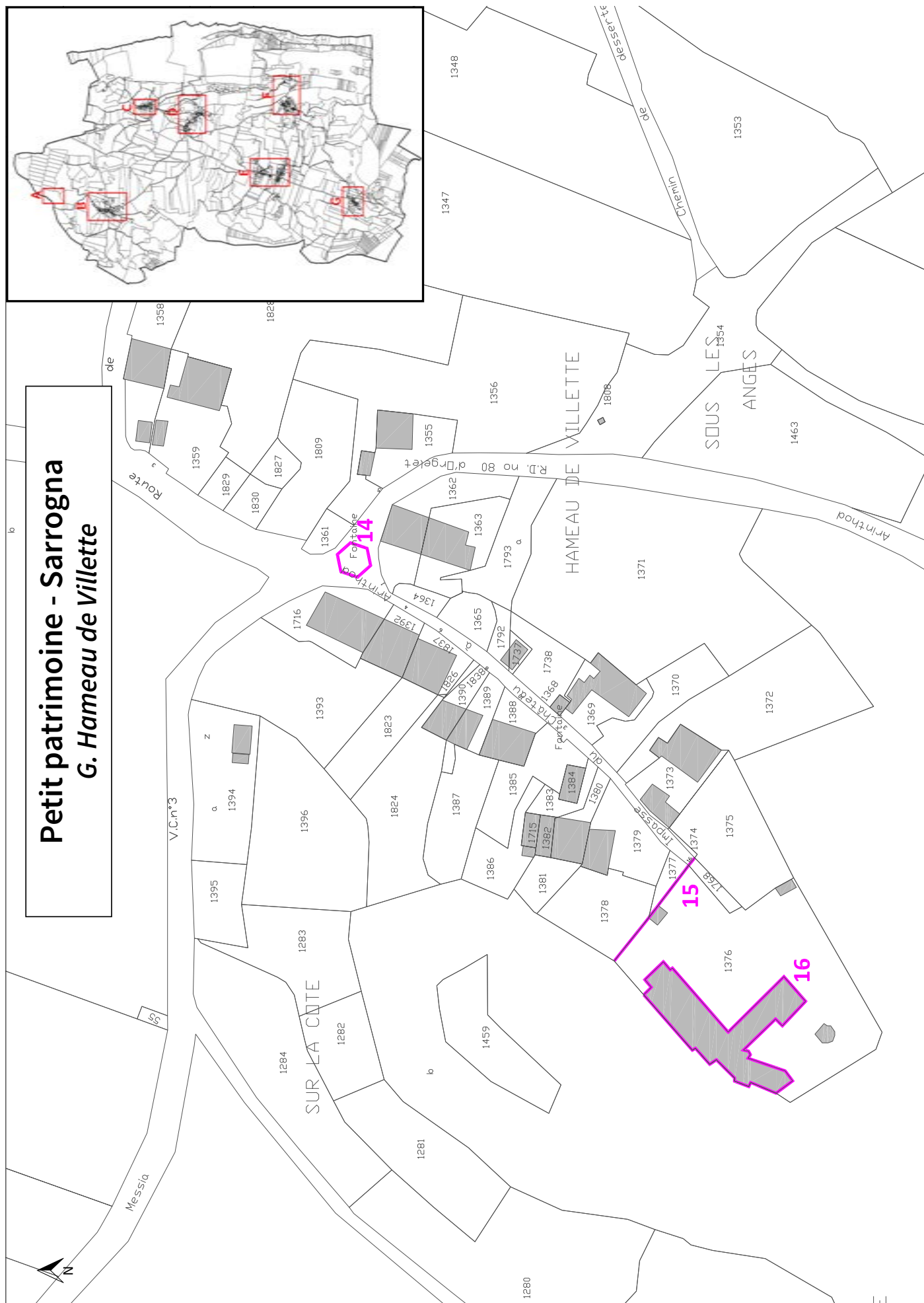
453

454

455

456

4



1



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZL n°8
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

2



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

3



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

4



Appellation	Oratoire
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Ancienne tuilerie faïencerie
Référence cadastrale	ZI n°17 et 19
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Cressonnière
Référence cadastrale	B n°396
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Petite chapelle
Référence cadastrale	B n°389
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

10



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	D n°1806
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Fontaine et lavoir (source du ruisseau de Barésia)
Référence cadastrale	D n°1802
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Puits
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

13



Appellation	Oratoire
Référence cadastrale	D n°1701
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

14



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

15



Appellation	Mur du Château
Référence cadastrale	D n°1376
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. La reconstruction à l'identique est exigée.

16



Appellation	Château de la Villette
Référence cadastrale	D n°1376
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir. La tour doit être conservée en l'état.

17



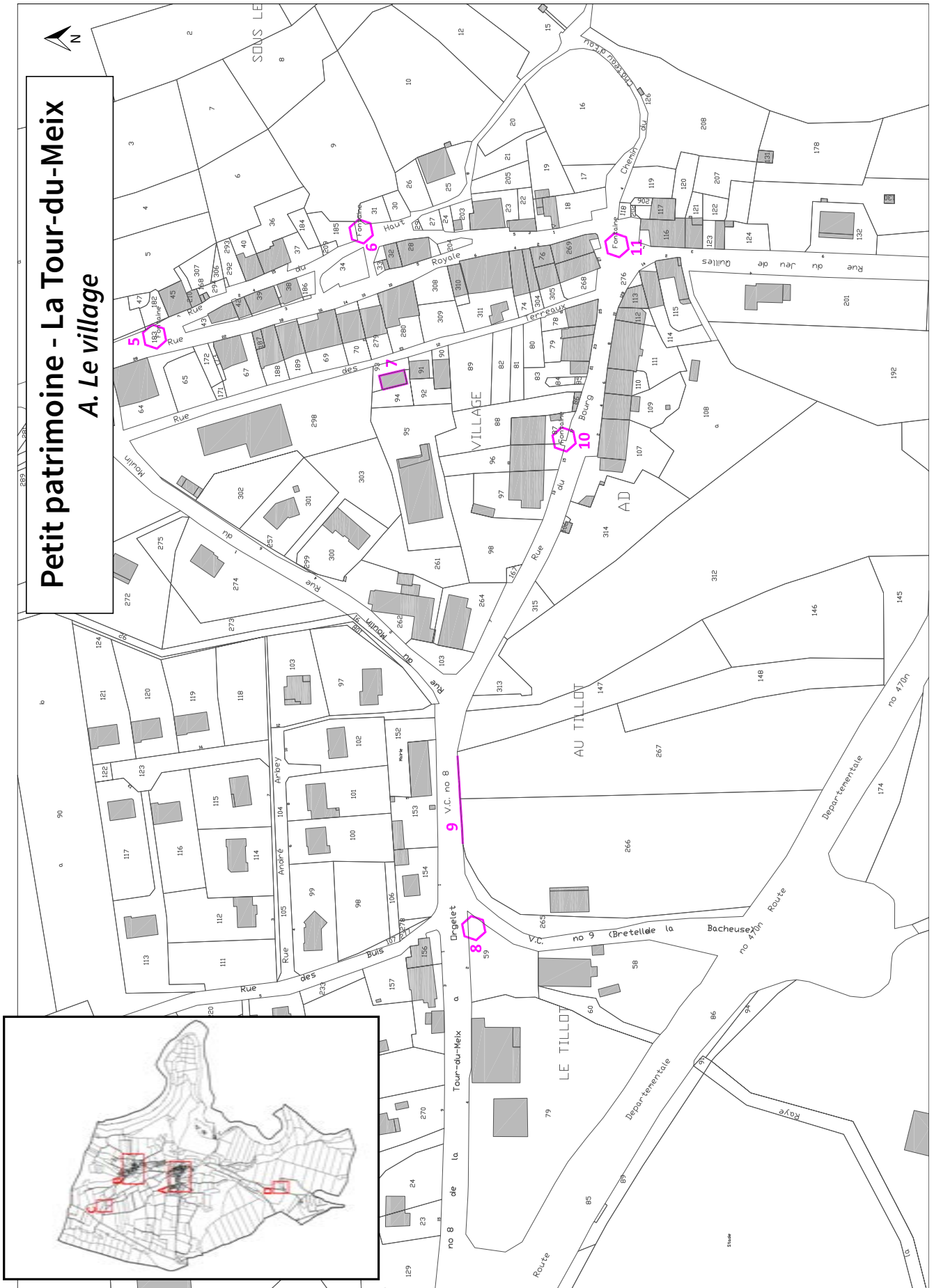
Appellation	Oratoire de Montjouvent
Référence cadastrale	F n°24
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

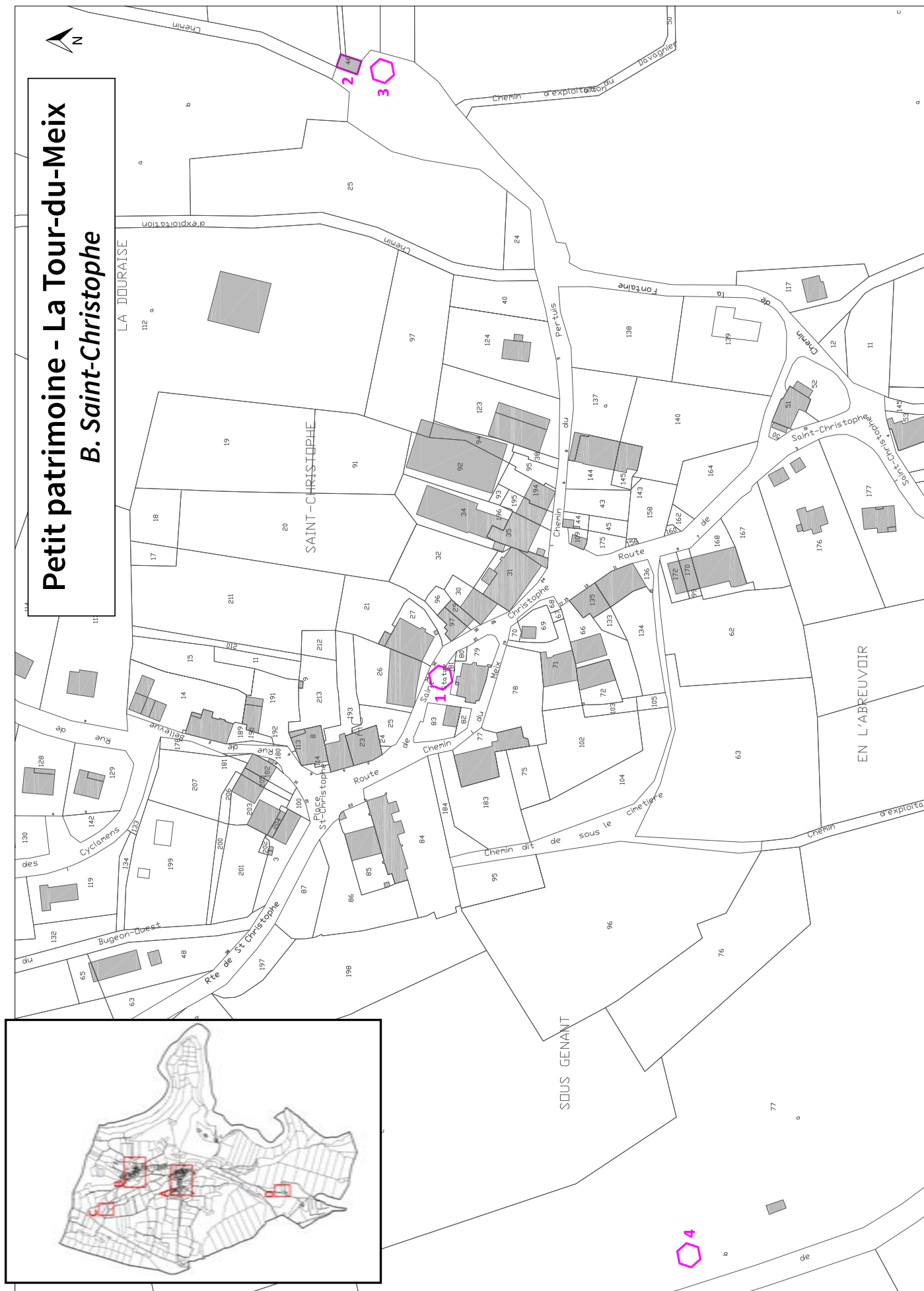
18



Appellation	Captage et fontaine à Monjouvent
Référence cadastrale	ZL n°6
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver leurs caractéristiques et les entretenir.

XXIII. LA TOUR-DU-MEIX







Petit patrimoine - La Tour-du-Meix

C. Lieu-dit A la Mallatière

29

a

Thoiriette

A LA MALLATIERE

61

b

no 3



12

d'exploitation

31

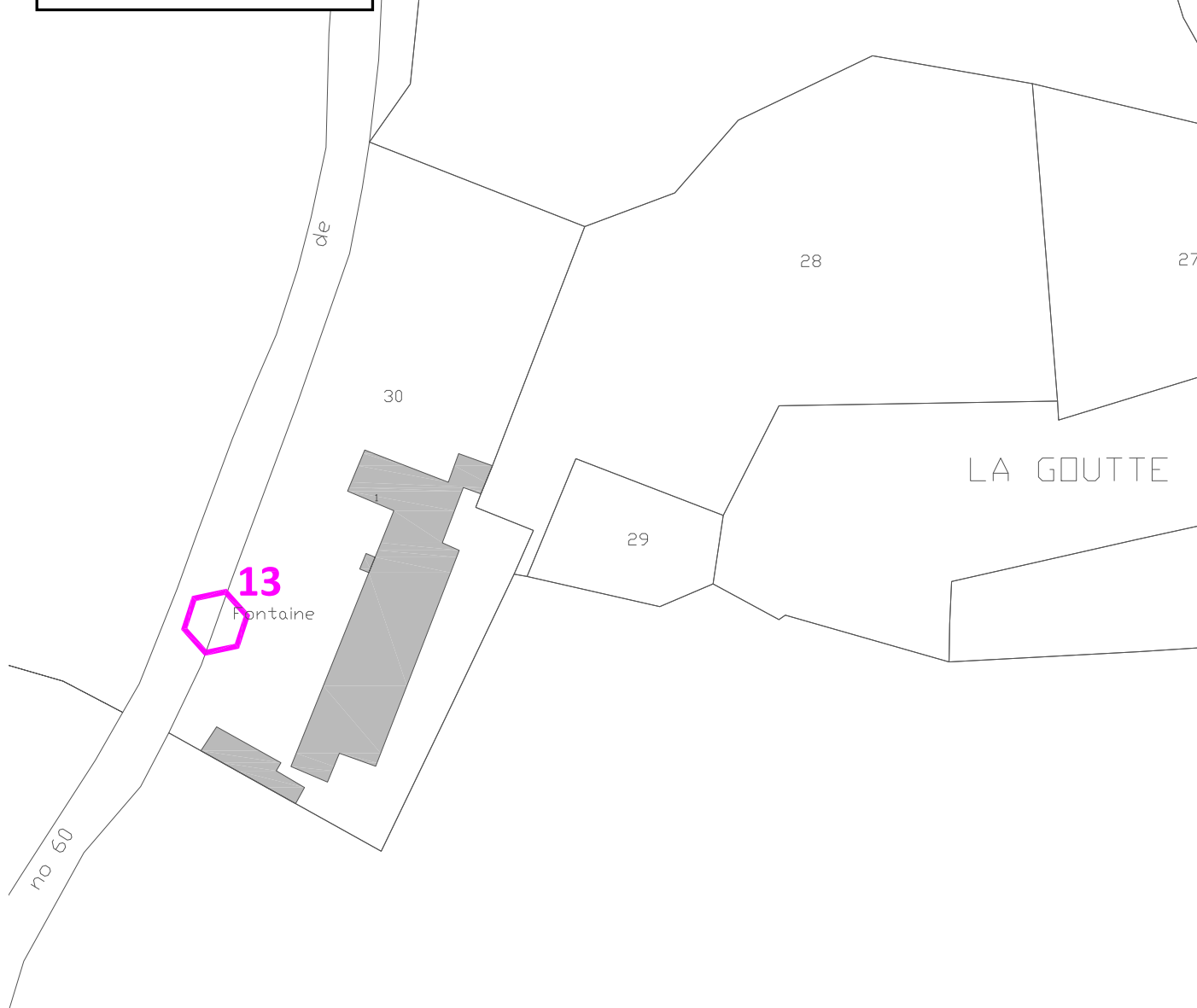
31

a

70

Petit patrimoine - La Tour-du-Meix

D. Lieu-dit La Goutte





Appellation	Fontaine Sainte Barbe
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	ZB n°46
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Source des fontaines sous Genant
Référence cadastrale	ZC n°77
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

5



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

6



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

7



Appellation	Lavoir
Référence cadastrale	AD n°93
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

8



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	ZE n°59
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

9



Appellation	Mur en pierre
Référence cadastrale	AD n°266 et AD n°267
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Préserver. Les ouvertures nécessaires pour permettre des accès à ou aux parcelles situées derrière ce mur doivent être limitées à ce qui est indispensable et réalisées avec le plus grand soin.

10



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

11



Appellation	Fontaine
Référence cadastrale	Emprise publique
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.

12



Appellation	Fontaine En Cérillat
Référence cadastrale	ZA n°61
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.



Appellation	Fontaine de la Goutte
Référence cadastrale	AM n°30
Prescriptions à respecter en cas d'intervention sur l'élément repéré	Conserver, préserver ses caractéristiques et l'entretenir.